



SOCIALE SOLIDAIRE CITOYENNE

La République à reconstruire



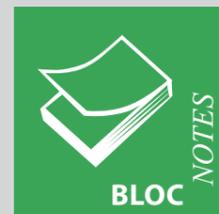
BUDGET 2016
le cap de l'austérité maintenu



**L'impasse
de la dérive
sécuritaire**



**Des solutions
d'humanité
pour Calais**



Climat
*Le capitalisme
contre la planète*

Trahison et colère

Depuis dimanche soir, un constat s'impose : le niveau de défiance et de colère des Français est inégalé. Cette colère mêle l'exaspération devant la trahison des engagements pris et l'épuisement face aux politiques d'austérité et de chômage menées par les gouvernements successifs depuis 10 ans et par les vôtres depuis 2012. Le sursis républicain du deuxième tour ne doit en aucun cas faire oublier la signification profonde du scrutin et le danger qui menace si une nouvelle fois il n'était pas tenu compte de l'alarme lancée par le pays. Vous avez déclaré, dimanche, vouloir apporter « la preuve que la politique ne reprend pas comme avant ». Jean Christophe Cambadélis, le premier secrétaire du PS, a dit à l'adresse de votre gouvernement, « on ne peut plus continuer comme cela ». Ma question est donc simple : au-delà de ces mots que comptez-vous concrètement changer dans la politique gouvernementale ? Je dis bien concrètement, car de nouvelles paroles trahies ou sans e et seraient désastreuses. Êtes-vous prêt à relancer les services publics en desserrant l'étai de l'austérité ? Êtes-vous prêt à vous attaquer en n aux intérêts financiers des actionnaires en réorientant par exemple les 40 milliards du CICE pour l'emploi ? Êtes-vous prêt à relever significativement le taux horaire du SMIC ? Changer de trajectoire est possible. Ne croyez-vous pas que l'état d'urgence social et démocratique nécessite la mobilisation de tous les moyens financiers nécessaires à un nouveau pacte national de solidarité et d'espoir en rupture avec les priorités aujourd'hui données à l'austérité et à la compétitivité financière du capital ?

Pierre Laurent,

question d'actualité au gouvernement, 15 décembre 2015.

Combien de fois allons-nous devoir examiner des projets ou des propositions de loi permettant de colmater les brèches ouvertes dans l'action départementale ou régionale du fait de la disparition de la compétence générale ? Combien de missions aujourd'hui couvertes ne le seront plus demain et combien de politiques publiques nouvelles ne pourront-elles être mises en œuvre, tout simplement parce qu'elles ne sont pas mentionnées dans notre arsenal législatif ? En cohérence avec nos prises de position constantes sur cette question, nous avons été le seul groupe parlementaire de notre Haute Assemblée à refuser la suppression de cette compétence générale dans le cadre de la loi NOTRe, proposée par le gouvernement et adoptée avec le soutien de la majorité de droite du Sénat.

Christian Favier

Protection des forêts contre l'incendie dans les départements sensibles, 19 novembre 2015

Les risques créés et les dérives engendrées par la recherche d'une maximisation de la rentabilité des capitaux nécessitent une régulation et un contrôle. C'est le sens de cette proposition de loi sur le devoir de vigilance des entreprises multinationales, qui proposait la mise en place d'un mécanisme de responsabilité. La droite sénatoriale a balayé cette avancée en empêchant tout débat. Le rejet de ce texte, du reste très en retrait par rapport à l'initiative première des élus du Front de gauche, à l'Assemblée nationale, est incompréhensible. En effet, cette proposition de loi devait permettre l'identification, mais aussi la prévention des risques d'atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, des dommages corporels ou environnementaux graves, des risques sanitaires, mais aussi des risques de corruption active ou passive.

Communiqué de presse du groupe CRC,

20 novembre 2015

En tant que sénateur, j'aimerais que vous entendiez les maires de France. Il est urgent de leur donner un signe positif. Ils vivent très mal l'injustice qui leur est faite de participer à hauteur de 25 à 30 % de réduction de la dépense publique alors que leur « part » dans la dette publique n'atteint pas 10 %. C'est brutal, injuste et insupportable. Cette diminution drastique des dotations est un choc qui fragilise considérablement les communes. Elle détruit dans nombre d'entre elles tout ce qui permet de vivre ensemble. Elle remet en cause l'égalité des droits, la qualité, voire l'existence de services utiles, voire essentiels aux habitants. Elle va entraîner une hausse des tarifs sociaux, une baisse conséquente des subventions à la vie associative, sportive, culturelle et même caritative.

Michel Le Scouarnec

Lettre à François Hollande (extraits), 4 novembre 2015

Le patronat, le MEDEF en tête, comme le gouvernement ne manquent pas une occasion de vanter les mérites du dialogue social, mais, en réalité, c'est à un monologue social que nous assistons. Les patrons imposent leurs volontés ! Lorsque le gouvernement auquel vous appartenez annonce un nouveau Code du travail d'ici à 2018, Pierre Gattaz jubile parce que lui veut le liquider.

Jean-Pierre Bosino,

question d'actualité à Myriam El Khomri, ministre du Travail, 10 décembre 2015

Des mesures pour le logement social

Les membres du groupe CRC, souhaitent, au travers d'une proposition de loi déposée en décembre à l'initiative de Michel Le Scouarnec, « redéfinir les priorités d'une politique publique du logement et créer les outils permettant une baisse effective des loyers et la construction de logements adaptés pour tous ». La suppression des niches fiscales en faveur de l'investissement locatif permettrait notamment de récupérer 1,8 milliard d'euros. Autre mesure préconisée : le relèvement du plafond de ressources pour l'attribution de logements locatifs sociaux. « Si le logement est un droit reconnu constitutionnellement, il convient alors pour les pouvoirs publics d'en assurer l'accès à tous, partout, dans des conditions économiquement raisonnables, estiment-ils. L'accès doit être assuré dans des conditions qui permettent de garantir la mixité sociale, ciment du pacte républicain et créant les meilleures chances de réussite pour ses habitants. » Cette proposition de loi sera débattue par le Sénat le 4 février prochain.

Dans cette page



Pierre Laurent



Michel Le Scouarnec

LES 19 SÉNATEURS DU GROUPE CRC : Éliane ASSASSI, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC ; Patrick ABATE, sénateur de Moselle ; Marie-France BEAUFILS, sénatrice d'Indre-et-Loire ; Michel BILLOUT, sénateur de Seine-et-Marne ; Éric BOCQUET, sénateur du Nord ; Jean-Pierre BOSINO, sénateur de l'Oise ; Laurence COHEN, sénatrice du Val-de-Marne ; Cécile CUKIERMAN, sénatrice de la Loire ; Annie DAVID, sénatrice de l'Isère ; Michelle DEMESSINE, sénatrice du Nord ; Évelyne DIDIER, sénatrice de Meurthe-et-Moselle ; Christian FAVIER, sénateur du Val-de-Marne ; Thierry FOUCAUD, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat ; Brigitte GONTHIER-MAURIN, sénatrice des Hauts-de-Seine ; Pierre LAURENT, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF ; Michel LE SCOUARNEC, sénateur du Morbihan ; Christine PRUNAUD, sénatrice des Côtes-d'Armor ; Paul VERGÈS, sénateur de La Réunion ; Dominique WATRIN, sénateur du Pas-de-Calais.

Journal du groupe communiste républicain et citoyen. Palais du Luxembourg, 75291 Paris Cedex 06. Tél. : 01 42 34 21 24 - Fax : 01 42 34 38 11. www.groupe-crc.org / crc@senat.fr

Directeur de la publication : Marc Hainigue. Rédaction en chef et conception : Emmanuel Raynal. Création graphique et mise en page : Mustapha Boutadjine. ISSN : 1962-5766.





À NOTRE AVIS

Par **ÉLIANE ASSASSI**, présidente du groupe CRC, sénatrice de Seine-Saint-Denis.

Audace et rassemblement

Les résultats des premier et second tours des élections régionales ont résonné comme des coups de tonnerre. Jamais le Front national n'a été aussi haut, dépassant même au second tour, avec 6,8 millions de voix, le score de Marine Le Pen à l'élection présidentielle, avec une participation largement inférieure. La violence sociale à l'œuvre dans notre pays depuis des décennies, crée une désespérance populaire. Les dates sonnent comme des avertissements : 1984, Jean-Marie Le Pen recueille 11 % aux élections européennes, puis il y a eu 2002, 2012, 2014 et aujourd'hui. Si rien n'est entrepris dans l'urgence sur le plan économique et social, sur le plan démocratique afin de réformer les institutions, et sur le plan politique pour rassembler la gauche antilibérale, rien n'empêchera l'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite ou d'une droite extrême que peu de choses distinguent.

Il faut décréter l'état d'urgence sociale.

Le chômage, la précarité sont à un niveau intolérable. C'est le facteur numéro un du désespoir, de la colère. La politique d'austérité a aggravé dramatiquement une situation née de ce choix fondamental des puissances capitalistes : la finance plutôt

que l'épanouissement humain. La réduction drastique de l'investissement public, et en particulier celui des collectivités territoriales a aujourd'hui de lourdes conséquences économiques et sociales. La combinaison de ce dernier phénomène, avec l'absence de politique industrielle et des choix stratégiques des actionnaires, enfonce notre pays dans une crise terrible. François Hollande et son gouvernement ne s'opposent en rien à cette évolution. Bien au contraire, ils l'accompagnent, l'accélèrent et restent sourds au terrible message des urnes. Le gouvernement martèle sa volonté de ne pas changer sa politique économique. Le projet de réforme du Code du travail est à ce titre une véritable provocation. Il s'agit tout bonnement de donner les moyens au patronat de licencier sans gêne, sans souci. Cela répondra-t-il à la colère exprimée les 6 et 13 décembre ? Certainement pas. L'heure est venue d'affronter la réalité et de rompre avec une politique libérale insupportée et insupportable.

Cela ne pourra se faire sans un état d'urgence démocratique.

Il faut redonner le pouvoir au peuple, en terminer avec cette V^e République qui aboutit à une césure entre les représentants et les représentés. Il faut de

même redonner le pouvoir au Parlement, en finir avec la domination de l'élection présidentielle, assurer sa représentativité avec la proportionnelle intégrale. Oui, le risque d'une entrée en force du FN au Parlement existe. Mais rien ne sert d'esquiver ce phénomène par des accords politiques, des manœuvres d'appareil détestables. Il faut donner vie à l'initiative citoyenne et permettre un contrôle réel du respect des engagements. Les trahisons à répétition sont trop souvent le lot du débat politique. Comment s'étonner du rejet par le peuple des élus et du monde politique, puisque le pouvoir n'a fait, à l'exception de quelques courtes périodes, qu'aggraver sa situation depuis les années 80 ?

Enfin, et c'est un point crucial, un état d'urgence politique est nécessaire.

Nous devons nous atteler à rassembler, à mettre en mouvement toutes celles et tous ceux qui n'abdiquent pas, qui ont soif d'humanité, qui veulent transformer le monde. En 2012, 4 millions de personnes ont choisi le Front de gauche. Des millions ont voté au deuxième tour pour François Hollande en espérant le « *changement maintenant* ». Tous sont cruellement déçus aujourd'hui, mais la force qu'ils représentent existe toujours. Elle peut retrouver confiance en elle, se rassembler, et incarner de nouveau un espoir pour construire une alternative solidaire et de justice : une véritable alternative de gauche.

SOMMAIRE

TRAVAIL LÉGISLATIF

Un état d'urgence permanent ? Page 4

L'austérité, comme si de rien n'était.

Une ponction injuste et contre-productive sur les collectivités

Préservez notre agriculture des dangers du TIPP

Un pas de plus vers le démantèlement de la sécurité sociale

IDÉES IDÉAL

Des solutions d'humanité pour en finir avec la « jungle » de Calais. Page 12

Enseignement professionnel : une modernisation qui se fait toujours attendre

Pas d'entorse à la laïcité

BLOC NOTES

COP21 : la protection de la planète incompatible avec le capitalisme. Page 14

Aucun rafistolage possible pour la V^e République. Repenser la santé au travail.

L'État doit recapitaliser Areva. Le Sénat rejette le développement du transport ferroviaire régional.

LE GOUVERNEMENT A FAIT LE CHOIX D'UNE SURENCHÈRE SÉCURITAIRE, AU DÉTRIMENT D'UN PACTE SOCIAL ET DE SOLIDARITÉ À MÊME DE PANSER LES PLAIES DE LA RÉPUBLIQUE.

Un état d'urgence permanent ?

La surenchère sécuritaire plutôt que la refondation sociale. L'affichage médiatique, et sans nul doute rassurant dans l'instant, plutôt que des réponses durables. Si personne ne conteste la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des Français, la République doit-elle pour autant sombrer dans une sorte d'état d'urgence permanent ? C'est pourtant le choix que semble opérer le gouvernement, sous réserve de la décision et de l'avis du Conseil constitutionnel et du Conseil d'État, actuellement saisis. En décidant d'abord de graver ce régime d'exception dans le marbre de la constitution. Un projet de loi constitutionnel, présenté fin décembre au conseil des ministres, crée un nouvel article, le 36-1, qui stipule que « l'état d'urgence est décrété en conseil des ministres soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique.

La loi fixe les mesures de police administrative que les autorités civiles peuvent prendre, sous le contrôle du juge administratif, pour prévenir ce péril ou faire face à ces événements. La prorogation de l'état d'urgence au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par la loi. Celle-ci en fixe la durée. Lorsque le péril ou les événements ayant conduit à décréter l'état d'urgence ont cessé mais que demeure un risque d'acte de terrorisme, les autorités civiles peuvent maintenir en vigueur les mesures prises en application du premier alinéa pendant une durée maximale de six mois. La loi peut permettre, pendant la même durée,

aux autorités civiles de prendre des mesures générales pour prévenir ce risque. » Le nouvel article 3-1 prévoit lui qu'« un Français qui a également une autre nationalité peut, dans les conditions fixées par la loi, être déchu de la nationalité française lorsqu'il est définitivement condamné pour un acte qualifié de crime ou de délit constituant une atteinte aux intérêts

fondamentaux de la Nation ou pour un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme ». En janvier, le Parlement devrait par ailleurs être saisi de deux textes de loi qui donneront des pouvoirs considérables aux forces de police, affranchie de l'autorité de la justice. Parmi les mesures évoquées : l'interconnexion de tous les fichiers, notamment celui de la sécurité sociale ; l'utilisation des IMSI-catcher, dispositif mobile permettant d'écouter les conversations téléphoniques ; une révision des procédures de légitime défense des policiers ; ou encore la possibilité d'extension de la vidéosurveillance dans les lieux publics. « Dans un contexte d'émotion et de colère bien compréhensibles, toutes ces propositions vont dans le sens d'une augmentation considérable des pouvoirs de police sans contrôle



Dans ces pages



Christian Favier



Cécile Cukierman



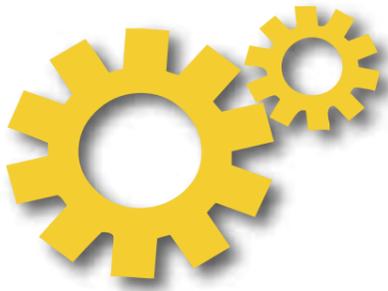
Michelle Demessine

« Associé au pacte de sécurité, il nous faut engager un pacte de solidarité n'oubliant personne. »

Christian Favier, sénateur du Val-de-Marne.

judiciaire a priori, et nombre d'entre elles suscitent notre inquiétude, a réagi Éliane Assassi. Avec l'augmentation des techniques de profilage et l'instauration de la surveillance de masse déjà prévue par la loi renseignement, le paradigme est totalement inversé en matière de surveillance sur notre territoire français : d'un travail ciblé on passe à l'ère de la suspicion généralisée. L'éventualité de déchoir de leur nationalité des personnes nées en France, dont l'efficacité reste à prouver, nous inquiète tout particulièrement, car il s'agit là d'une remise en cause inacceptable du droit du sol. Je regrette que ces propositions, qui s'inspirent dangereusement de celles du Front national, évacuent l'idée d'urgence sociale et culturelle. Avec ces annonces, le gouvernement passe un cap important et vient rompre l'équilibre fragile entre sécurité et liberté. Rappelons que la remise en cause de nos libertés est précisément l'objectif des obscurantistes de Daech. Une dizaine de lois anti-terroristes a été adoptée depuis le début des années 2000. Bien évidemment, des mesures très larges doivent être prises pour

faire face à la situation, mais ne peuvent-elles pas l'être par le biais de notre droit commun, et surtout par la mise en œuvre de moyens nouveaux et la mobilisation de la société tout entière ? Aujourd'hui la réflexion et la sérénité dans l'action s'imposent pour protéger nos libertés publiques et notre sécurité dans un même élan. » Lors de l'examen et du vote de la prorogation de l'état d'urgence (1), la présidente du groupe CRC s'était déjà interrogée : « N'est-ce pas précisément pour conserver leurs libertés que nos concitoyens souhaitent une intervention de l'État ? Dès lors, cette intervention ne devrait-elle pas s'apparenter à autre chose qu'à une surenchère sécuritaire qui dépasse l'objet de l'urgence ? La clé de voûte de ce projet de loi semble reposer sur une immense confusion pour les parlementaires et pour les citoyens : on nous enjoint de voter une loi supposée contribuer à la lutte contre le terrorisme, alors qu'il s'agit, en réalité, d'une loi sur l'ordre public, d'une loi gravée dans le marbre pour les années à venir, qui pourra s'appliquer à d'autres situations, à d'autres états d'urgence. Ce projet de société n'est pas le nôtre. » Sera-t-il au moins efficace et protecteur ? Rien n'est moins sûr.



Comme le souligne l'ancien juge antiterroriste Marc Trévidic, dans la lutte contre le terrorisme, une cause majeure explique les insuffisances des forces de l'ordre : le manque de moyens humains et matériels de nos services de renseignement et de nos autorités judiciaires spécialisées. Trop modeste, le « pacte de sécurité » annoncé par le Président de la République ne comblera malheureusement pas ce manque. En choisissant en priorité l'affichage sécuritaire, le gouvernement fait du même coup l'impasse sur des questions pourtant essentielles. « Chacun sait que le terreau sur lequel se développe la radicalisation dans notre pays est celui d'une crise sociale et culturelle profonde. Les services publics de l'éducation, de la culture et du sport, de même que l'aide aux associations, doivent jouer un rôle essentiel. Allez-vous, l'a interpellé Cécile Cukierman lors d'une question d'actualité le 17 novembre, desserrer l'austérité dans ces secteurs-clés pour que, demain et après-demain, les fractures de notre société s'estompent ? » Non, a répondu par omission Jean-Marie Le Guen, le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement se contentant d'un rappel des annonces présidentielles. Quelques jours plus tard, lors d'une nouvelle séance, Christian Favier, reposait la question : « Il est urgent de nous engager réellement aux côtés de toute notre jeunesse, en nous délivrant du carcan du pacte de stabilité et de croissance, qui brise son quotidien et ses rêves. Associé au "pacte

de sécurité", il nous faut engager un "pacte de solidarité" n'oubliant personne. Il s'agira d'investir dans les services publics de l'éducation, mais aussi dans la formation professionnelle et la défense de l'emploi. Il nous faut tout autant investir dans les politiques publiques d'accès aux transports, au logement, aux soins, à la culture, à toutes les découvertes du monde. Il est urgent de développer la citoyenneté de tous, de renforcer l'esprit critique, l'engagement de chacun dans une République laïque et fraternelle, où tous seront respectés. On le sait, la jeunesse a été au premier rang des victimes frappées par les actes barbares que nous venons de subir. Elle doit réellement devenir notre priorité d'aujourd'hui et de demain ! » Cette fois, la fin de non-recevoir est venue de Manuel Valls en personne, qui pour l'occasion s'est aussi livré à une manœuvre peu glorieuse en laissant entendre que les sénateurs communistes pouvaient trouver des excuses sociales aux gestes des criminels. Une caricature qui a évité au Premier ministre de répondre sur le fond.

(1) Lors de ce scrutin, onze membres du groupe CRC se sont finalement abstenus, tandis que huit ont choisi un vote pour.

En Syrie, la nécessaire solution diplomatique

Ce n'est pas la politique de la France qui a changé, mais la situation et uniquement la situation. François Hollande et Laurent Fabius ont beau le répéter en dépit des évidences, personne n'est dupe : la diplomatie française a bel et bien fait un tête-à-queue après les attentats du 13 novembre. Le départ de Bachar ? Plus un préalable. La Russie ? De nouveau un partenaire. Daech ? L'ennemi à abattre en priorité. Ce revirement, pour salubre qu'il soit, témoigne aussi de l'impasse dans laquelle le Président de la République et son ministre des Affaires étrangères avaient engagé le pays. « Je constate qu'une analyse lucide et pragmatique, s'est félicité Michelle Demessine le 25 novembre, lors de l'examen par le Sénat de la prolongation de l'engagement des forces aériennes au-dessus du territoire syrien, a conduit le Président de la République à procéder à des changements significatifs dans la posture stratégique et diplomatique de notre pays. Je relève l'affirmation plus nette que cette guerre contre Daech ne peut, à court terme, être gagnée militairement et que les possibilités de règlements des conflits dans la région ne peuvent être, in fine, que globales, diplomatiques et politiques. Ce n'est que dans ce cadre que la force militaire doit être utilisée. Nous apprécions une telle feuille de route et soutiendrons les initiatives qui contribueront à apporter des solutions durables au conflit syrien. C'est sans doute en fonction de ce nouveau contexte que la France a finalement considéré que l'élimination de Daech était la priorité, sans évacuer pour l'avenir l'objectif d'une transition politique et diplomatique. Ce changement de stratégie a trouvé une traduction positive dans la résolution que notre pays a fait adopter à l'unanimité du Conseil de sécurité le 20 novembre. Notre groupe reconnaît toute la portée de cette ini-



tiative. Il apprécie à sa juste mesure cette résolution 2249 qui replace, comme nous le demandions depuis le début de ce conflit, l'ONU au centre du dispositif international. » Certes, cette résolution ne donne pas formellement l'autorisation d'agir militairement. Elle a toutefois le grand mérite d'exister et de conférer une légitimité internationale à la mise sur pied d'une large coalition. Les objectifs des frappes aériennes françaises se sont dans le même temps diversifiés, s'étendant désormais aux forces de Daech et à ses infrastructures pétrolières, apportant aussi un premier appui aérien aux forces kurdes, qui le réclamaient avec force. « Nous considérons, a poursuivi la sénatrice du Nord, que ces opérations sont nécessaires et qu'elles peuvent être efficaces. Cela étant dit, elles n'ont de sens que si elles s'inscrivent clairement au service d'objectifs et de solutions politiques que devra définir la nouvelle coalition. L'action militaire doit être articulée à des objectifs politiques. » Et en premier lieu à la reconstruction d'États démocratiques en Libye, Irak et Syrie. Une visée insuffisamment affir-

mée qui a conduit les élus du groupe CRC à s'abstenir lors du vote prolongeant cette intervention militaire. « Il s'agit d'être efficace contre Daech, a demandé Michelle Demessine. Il faut assécher ses sources de financement qui lui permettent d'acheter des armes et de payer ses combattants. Il faut s'attaquer à ses circuits financiers et à ses trafics, notamment celui du pétrole qui lui rapporte des sommes astronomiques. Il faut également soutenir et fournir un appui aux forces syriennes et irakiennes démocratiques, parmi lesquelles les Kurdes, qui combattent sur le terrain. La résistance de terrain à l'État islamique doit donc être pleinement soutenue. Dans ce cadre, la France doit peser de tout son poids contre la répression turque envers les Kurdes, qui se battent pour leur liberté et notre liberté. Laisser les Kurdes se faire assassiner, c'est perdre la bataille contre Daech ! La France doit répondre favorablement aux demandes des Kurdes syriens luttant contre Daech, en matière de livraisons d'armes, de médicaments, de soins aux blessés, et exiger de la Turquie la levée du blocus qui sépare le Kurdistan syrien du Kurdistan irakien. » Enfin, il est indispensable de s'interroger sur les causes de ce désastre. Désastre dans lequel la responsabilité historique des puissances occidentales est engagée, notamment depuis l'intervention militaire des États-Unis en Irak en 2003. Tout comme il convient de s'interroger à propos du rôle pour le moins ambigu joué par l'Arabie saoudite, le Qatar ou la Turquie. S'interroger, pour mettre un terme à la coupable complaisance dont la France fait preuve vis-à-vis de ces pays.



L'austérité comme si de rien n'était (ou presque)

L'effort budgétaire consenti dans le budget 2016 au nom du « pacte de sécurité » ne remet pas en cause le double dogme de la réduction des dépenses publiques et des allègements fiscaux aux entreprises.

En annonçant à Versailles, devant députés et sénateurs réunis au lendemain des attentats du 13 novembre, la primauté d'un « pacte de sécurité » sur le « pacte de stabilité », François Hollande a-t-il remis en cause le dogme de l'austérité ? Si cette déclaration pouvait le laisser penser, le projet de loi de finances pour 2016 indique clairement qu'il n'en est rien. Ce pacte de sécurité se traduit bien par un investissement supplémentaire en faveur, essentiellement, des services de police, de justice et de défense. Mais son montant, 600 millions d'euros, sans être évidemment négligeable, ne représente qu'une hausse de 0,16 % des dépenses prévues, au regard d'un budget de 375 milliards d'euros. Il n'y a pas là de quoi contrevenir aux fondamentaux de la politique gouvernementale. Le commissaire européen Pierre Moscovici l'a d'ailleurs reconnu : Bruxelles ne s'inquiète pas et considère que la France tiendra ses engagements. En 2016, la dépense publique reculera donc de 16 milliards d'euros, nouvelle étape du plan d'économies de 50 milliards d'euros mis en œuvre depuis 2014. L'État et ses agences, les collectivités territoriales, l'assurance maladie et la protection sociale verront leurs dépenses réduites en conséquence pour satisfaire à cette exigence. Le maintien de ce cap austéritaire a logiquement suscité l'opposition des membres du groupe CRC, lors de l'examen de ce budget 2016, en décembre, par la Chambre haute. « *La réponse immédiate aux besoins de sécurité de nos concitoyens doit être l'occasion d'ouvrir un véritable débat sur la dépense publique en ce qu'elle a de déterminant pour la vie économique et sociale de la nation, a plaidé Thierry Foucaud. Agir contre le terrorisme et préserver notre peuple des dangers qui viendraient à le menacer nécessitent d'appliquer sans faiblir le principe de précaution, lequel appelle à repenser l'action publique à tous les niveaux. Surtout, nous devons abandonner le cadrage budgétaire européen, dont les limites viennent d'être démontrées. Il ne permet pas en effet de répondre aux défis du temps et aux besoins de la société. À cet égard, comment ne pas rappeler la lourde responsabilité des gouvernements qui se sont succédé au cours de ces dix dernières années, qui ont tout fait, j'y insiste, pour enterrer*



le vote des Français contre l'Europe libérale en 2005 ? Il est temps – il est plus que temps ! – d'agir pour la santé publique, le développement des activités culturelles, le logement social, l'emploi. » Pour cela, encore faut-il avoir la volonté de prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire dans les poches des grandes entreprises et des ménages fortunés, ou bien dans les coffres des paradis fiscaux. Ce n'est toujours pas le cas : la TVA, l'impôt le plus injuste, reposant pour beaucoup sur les familles modestes, rapporte désormais 144,7 milliards d'euros au budget de la nation, l'impôt sur le revenu 72 milliards d'euros, alors que l'impôt sur les sociétés ne représente plus que 33 milliards d'euros. Dans le même temps, les entreprises vont continuer de bénéficier d'un CICE porté à 18,5 milliards d'euros en 2016, qui ne crée pas le moindre emploi, mais qui grève les caisses de l'État. Le CIR, ce crédit d'impôt recherche pourtant tout aussi inefficace, est lui aussi réévalué. Au total, l'allègement de la fiscalité des entreprises s'élèvera à 33 milliards d'euros l'an prochain, et à 41 milliards d'euros en 2017, au nom de l'encouragement à la baisse du coût du travail. « *Vous choisissez de maintenir le cap d'une politique qui anémie l'économie, a résumé Eric Bocquet à l'adresse de Michel Sapin, le ministre des Finances. Avec le gouvernement tout entier, vous vous inscrivez dans la morne continuité de la réduction de la dépense publique, dans la stricte application de la loi de programmation des finances publiques, dans la droite ligne du dernier traité européen enfanté par Mme Merkel et l'ancien président de la République, texte auquel aucune inflexion n'a été apportée, dont on n'a pas déplacé la moindre virgule. Vous répondez aux recommandations de la Cour des comptes et suivez docilement les avis du Haut Conseil des finances publiques. Dès lors, que reste-t-il à faire au Parlement pour infléchir ce projet de loi de finances, dont nous aurions pu attendre un léger coup de barre à gauche au titre de la dernière année*

pleine du quinquennat de François Hollande, très éphémère adversaire du monde de la finance ? » Pas de coup de barre à gauche, mais au Sénat, un coup de barre à droite toute. Dans un premier temps, la majorité sénatoriale a multiplié les cadeaux fiscaux en direction des ménages les plus privilégiés, en réduisant, par exemple, de 500 millions d'euros le produit de l'impôt de solidarité sur la fortune, en accordant une baisse d'impôt sur le revenu essentiellement aux couches supérieures, ou encore en accroissant les abattements sur les plus-values financières et immobilières. Dans un deuxième temps, elle a proposé d'économiser sur le dos des fonctionnaires. « *Alors que les Françaises et les Français sont de plus en plus préoccupés par les tensions internationales et leurs manifestations violentes dans notre pays, alors même que l'avenir est l'objet d'incertitudes, que des millions de jeunes et de travailleurs demeurent privés d'emploi et de perspectives, a dénoncé Marie-France Beaufils, la majorité du Sénat a décidé de voter un plan d'économies de 5 milliards d'euros qui confirme, s'il en était besoin, qu'elle choisit le renforcement de l'austérité. »* Le gouvernement a par ailleurs décidé d'une baisse de l'impôt sur le revenu de 2 milliards d'euros, laquelle doit profiter à 8 millions de foyers. Mais là aussi, la mesure appelle des remarques. « *Manipuler les tranches d'imposition et la décote année après année ne suffira jamais à faire une vraie réforme fiscale, a observé Eric Bocquet sur ce point. Comme si la vocation de la gauche était de baisser l'impôt sur le revenu dans le bas du barème et celle des libéraux de supprimer la tranche d'imposition la plus élevée ! Le chantier à ouvrir, c'est celui d'une plus grande progressivité, d'une plus grande équité. Surtout, il faut veiller à ce que nul ne s'affranchisse de l'impôt sous prétexte de "matraquage fiscal". Sans ces trois conditions, il ne peut y avoir de consentement à l'impôt, et sans consentement à l'impôt, il ne saurait y avoir d'édifice républicain stable. Dans la période tragique que nous traversons, l'impôt citoyen prend un sens tout particulier. Nous avons besoin d'un impôt universel et progressif, formant la colonne vertébrale de notre système fiscal, chacun acquittant l'impôt en fonction de ses facultés contributives. »*

Dans
ces pages



Thierry Foucaud



Eric Bocquet

Administration générale et territoriale / Christian Favier

Faire des économies sur les dépenses publiques est devenu le leitmotiv de nos débats budgétaires. Nous sommes placés sous les injonctions permanentes de la Cour des comptes et sous le regard sourcilieux de la Commission européenne, qui veille au respect de ses exigences. S'il s'agissait de combattre des gaspillages, tout le monde s'en réjouirait, et nous les premiers ; mais, en réalité, c'est l'organisation même de l'État et des services rendus qui est affectée. Cette mission budgétaire relative à l'administration territoriale de l'État en est l'illustration. De la révision générale des politiques publiques aux schémas d'emploi des politiques de modernisation de l'action publique, la saignée a été constante. Ce sont donc des services affaiblis par les réformes précédentes et non encore stabilisées qui doivent aujourd'hui faire face à de nouveaux chantiers qui affecteront leurs missions et leur fonctionnement.

Action extérieure / Michel Billout

Ces crédits, bien qu'ils soient modestes au regard de ceux des autres missions, ne doivent pas nous faire sous-estimer l'importance d'un département ministériel dont le rôle est non seulement de promouvoir les valeurs, la culture, la langue de notre pays, mais aussi de défendre les intérêts politiques et économiques de la France à travers le monde. Dans le contexte confus et instable que nous connaissons, ce sont des objectifs ambitieux et difficiles à atteindre. Il faudrait leur consacrer les moyens nécessaires, à tout le moins suffisants. Malheureusement, après une décennie de baisse des crédits, nous restons dans le cadre de politiques d'austérité et d'un plan triennal qui ne peuvent qu'affaiblir notre action extérieure. Avec 3,1 milliards d'euros, la très légère hausse des crédits – 3 % par rapport à l'an dernier – n'est, hélas !, qu'un trompe-l'œil lié à l'absence de couverture du risque de change, à l'organisation de la COP21, ainsi qu'à l'augmentation imposée de nos contributions aux organisations internationales et au financement des opérations onusiennes de maintien de la paix. En revanche, si l'on raisonne à périmètre constant, les crédits de la mission enregistrent en réalité une baisse de 0,4 %, au détriment des programmes « *Diplomatie culturelle et d'influence* » et « *Français à l'étranger et à leurs consulaires* ».

Travail et emploi / Annie David

Le budget de la mission est en baisse. Il est donc davantage le reflet du budget d'austérité que le gouvernement a décidé de mettre en œuvre cette année encore. Dans le bleu budgétaire, il est également précisé que le ministère « *participe à l'objectif gouvernemental d'amélioration de la qualité globale du service public tout en optimisant le pilotage des moyens* ». C'est une manière plus élégante d'écrire que les crédits de la mission vont diminuer, que votre ministère va supprimer des emplois, notamment dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, et qu'il va réduire les dotations des différents opérateurs de l'État, tout en augmentant les subventions accordées aux entreprises, en particulier celles qui embaucheront des salariés en contrats aidés. D'ailleurs, vous allez élargir ces contrats aidés, sans avoir même pris le temps de faire le bilan du dispositif en place ! Les salariés privés d'emploi ont l'impression, tout comme nous, qu'il s'agit d'une multitude de contrats qui servent davantage à les mettre dans des cases qu'à leur garantir de trouver un emploi.



Culture / Pierre Laurent

Que valent toutes les paroles entendues actuellement sur la liberté, l'égalité et la fraternité sans un engagement déterminé à promouvoir en toutes circonstances la liberté de création, sans placer l'artiste, l'art, le geste créateur au centre de notre projet de société, sans garantir à chacune et à chacun le droit à l'émancipation par la culture et l'éducation ? La réponse solidaire, fraternelle, ouverte au monde et au brassage des cultures qu'appellent les crimes odieux qui ont fauché la vie de cent trente personnes à Paris, le 13 novembre dernier, sera impossible sans l'art et la culture. Toute faiblesse, tout renoncement, toute abdication en la matière seraient non seulement une victoire de la logique de terreur et de guerre, mais laisseraient la porte ouverte à tous les obscurantismes, à tous les crimes contre la pensée. Que penser, alors, du budget qui nous est présenté pour défendre le patrimoine, assurer la liberté de création, permettre la transmission des savoirs et la démocratisation de la culture, puisque tels sont les programmes que nous examinons ? Qu'il est bien trop modeste, à l'évidence, et qu'il n'est pas normal que nous soyons obligés, chaque année, de batailler pour empêcher simplement qu'il ne recule encore. Oui, nous nous félicitons que ce budget, enfin, se redresse de nouveau, après deux années de baisse dont nous mesurons à quel point elles furent une grave erreur. Oui, nous voulons croire que cette hausse soit le signe d'une relance durable, et non une maigre compensation conjoncturelle. La culture n'est pas une variable d'ajustement. Elle est le sens même, une pièce maîtresse de notre combat pour la liberté. Si le verrou de l'austérité a sauté pour la sécurité, qu'attendons-nous pour le faire sauter durablement pour promouvoir l'art et tous les espaces d'émancipation culturelle, car cette arme-là sera bien plus puissante que toutes les autres ?

Défense / Michelle Demessine

Le budget de la défense joue un rôle de premier plan pour préserver les intérêts fondamentaux de la Nation, protéger notre territoire et nos concitoyens. Avec l'augmentation des effectifs de l'opération Sentinelle à la suite des attentats et l'appareillage du porte-avions Charles-de-Gaulle, 34 000 militaires se trouvent engagés dans ce combat à long terme, en France et dans le monde. Le premier traumatisme causé par les attentats du mois de janvier avait déjà donné lieu à des décisions fortes du Président de la République, prises au cours d'un conseil de défense en avril. Elles ont nécessité une actualisation de la loi de programmation militaire. Globalement, le présent projet de budget met en œuvre ces décisions. J'en relèverai deux caractéristiques majeures, qui découlent de l'évolution des menaces pesant sur notre pays. La première, c'est que, après que 18 700 postes ont été préservés au mois de janvier, le projet de budget marque l'arrêt de la déflation des effectifs jusqu'en 2019, au bénéfice des unités opérationnelles de la cyberdéfense et du renseignement. Nous approuvons cette décision. Elle est courageuse, car elle a un coût budgétaire. En outre, elle met temporairement fin à une contradiction absurde consistant à cumuler les diminutions d'effectifs prévus par les lois de programmation militaire successives alors même que nos armées interviennent simultanément dans plusieurs pays étrangers et qu'elles se voient confier un nouveau contrat de protection du territoire national, pouvant amener au déploiement de jusqu'à 10 000 hommes. La seconde caractéristique majeure de ces décisions, c'est d'avoir tiré les conséquences budgétaires de la nécessaire adaptation du format de nos armées à l'évolution des menaces, en attribuant 600 millions d'euros de crédits supplémentaires au budget de la défense, ce qui porte celui-ci à 32 milliards d'euros, au lieu des 31,4 milliards d'euros prévus par la loi de programmation militaire initiale.

Gestion des finances publiques / Éric Bocquet

Selon une tradition déjà bien ancrée s'agissant de gains de productivité autorisés par l'usage des technologies nouvelles, la Direction générale des finances publiques, comme l'ensemble des services du ministère de l'Économie et des Finances, subit de nouveau une sensible réduction de ses effectifs. Ce sont en effet 2 130 emplois budgétaires qui seront supprimés l'an prochain, faisant suite à des coupes claires équivalentes dans les effectifs lors des années 2015 et 2014, mais également depuis plusieurs décennies désormais. Tout se passe comme si, depuis le grand mouvement revendicatif qui avait animé les services financiers de l'État à la fin des années quatre-vingt, les gouvernements successifs n'avaient eu de cesse de faire du ministère des Finances et de ses fonctionnaires les victimes « *privilegiées* » de sa politique de ressources humaines, qu'elle se soit appelée révision générale des politiques publiques ou modernisation de l'action publique. Nous en connaissons tous les effets : ce sont ces multiples perceptions qui ont fermé dans les territoires, ces files d'attente interminables devant les centres des finances publiques lorsque se déroulent les campagnes « *impôt sur le revenu* » ou « *impôts locaux* ».

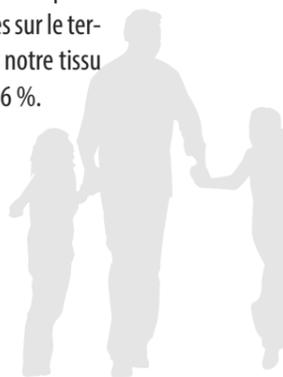
Agriculture / Michel Le Scouarnec

Dans un contexte de crise et de désarroi, qui s'est largement exprimé il n'y a pas si longtemps, la lecture des crédits de la mission « *Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales* » suscite des interrogations. Ces crédits connaissent une baisse sensible, de 9 % pour les autorisations d'engagement et de 6,5 % pour les crédits de paiement. Les moyens ne sont pas à la hauteur des enjeux et ne permettent pas de mener une grande politique pouvant assurer une réorientation vers l'agro-écologie, une production de qualité sur tous les territoires et un revenu digne aux agriculteurs, objectifs prioritaires de la politique agricole. L'agriculture, l'alimentation et la forêt sont des composantes économiques, sociales et territoriales essentielles à l'équilibre de la France. Le manque de stabilité, de garanties et de régulation fragilise ces secteurs fondamentaux.



Économie / Jean-Pierre Bosino

Il y a de nombreuses années que les PME et les PMI rencontrent des difficultés en raison de la stagnation économique et du comportement prédateur des banques et des grands donneurs d'ordre. Pourtant, depuis 2008, des aides considérables ont été accordées aux banques, qui ont également bénéficié de fonds de la BCE à de très faibles taux d'intérêt, mais aucun changement dans les critères d'attribution du crédit n'a été opéré. Elles ont ainsi pu réaliser des marges en faisant payer cher le crédit pour les investissements réels et la trésorerie des entreprises, tout en favorisant toujours plus les placements et la spéculation. Les grands groupes empruntent, eux, sur le marché financier, mais refusent de développer efficacement l'activité en France, continuant de délocaliser ou d'inciter leurs sous-traitants à le faire, tout en distribuant des dividendes. L'alternative selon nous consisterait donc, d'une part, à obtenir des banques qu'elles assument leur responsabilité sociale en finançant des investissements répondant à des critères précis en matière économique, sociale et environnementale et, d'autre part, à sanctionner les licenciements boursiers, voire à les interdire, à taxer véritablement les transactions financières, à mettre en place une véritable protection douanière des marchandises effectivement produites sur le territoire européen. Cette mission a vocation à jouer un rôle déterminant pour notre tissu économique. Pourtant, ses crédits sont encore une fois en baisse, de près de 6 %.



Écologie / Evelyne Didier

Les moyens alloués à l'écologie devraient logiquement permettre de traduire les engagements du gouvernement, dont l'objectif, entre autres, est la réduction de 40 % des émissions totales de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990, avec un objectif complémentaire de diviser par quatre les émissions totales d'ici à 2050. Pour y parvenir, il faudrait diminuer les émissions de 9 à 10 millions de tonnes par an au cours des trente-cinq prochaines années, ce qui appelle des politiques publiques ambitieuses et un financement adapté. Or, force est de constater que le compte n'y est pas. Examinons cette mission budgétaire. On note une baisse de 105 millions d'euros des crédits de paiement, le budget passant de 6,59 milliards d'euros à 6,49 milliards d'euros. La baisse est assez faible, me direz-vous, mais elle s'inscrit dans une courbe descendante depuis plusieurs années. Ainsi, régulièrement, le ministère voit fondre ses crédits : de 740 millions d'euros en 2013, de 500 millions d'euros en 2014 et de 400 millions d'euros en 2015 dans le cadre du budget triennal 2015-2017. Il est à noter que le ministère de l'Écologie paie l'un des plus lourds tributs aux 5 milliards d'euros de mesures supplémentaires d'économies budgétaires, fragilisant la crédibilité des politiques mises en place. Limiter l'intervention publique, c'est-à-dire décrédibiliser la politique et la démocratie pour les remplacer par une gouvernance des marchés, voilà fondamentalement ce qui est à l'œuvre aujourd'hui. Cette baisse des crédits a des conséquences directes sur la masse du personnel : quelque 515 postes ont été supprimés l'an dernier et 671 le seront en 2016. C'est considérable ! Nous atteignons là un seuil critique en deçà duquel les missions de service public ne pourront plus être remplies.

Justice / Éliane Assassi

C'est principalement le plan de lutte antiterroriste qui permet au ministère de la Justice de sauvegarder, globalement, ses moyens. Outre ce renforcement des moyens attribués en matière de politique antiterroriste, que nous ne pouvons qu'approuver, nous nous demandons si les crédits alloués à cette mission en 2016 suffiront à permettre aux services de la justice de fonctionner convenablement pour ce qui concerne le traitement des affaires courantes. Pourtant, il est aujourd'hui indispensable d'améliorer ce service public de la justice, en réduisant en particulier les délais de traitement dans les juridictions, qui sont quasiment tous en augmentation. En effet, dans un contexte de demandes accrues des justiciables, la médiocrité des moyens de fonctionnement et leur rareté ont un impact certain sur les délais de traitement des procédures par les juridictions. Il est donc nécessaire de donner à ces juridictions, notamment aux juridictions judiciaires, les moyens d'accomplir leur mission.

Sport, jeunesse et vie associative / Christine Prunaud

Le sport et la vie associative sont des outils d'émancipation et d'ouverture d'esprit, qui doivent, plus que jamais, être au centre de nos attentions. Nous devons leur apporter tout notre soutien. À l'heure d'une dramatique actualité, cette mission doit avoir une place majeure et jouer un rôle fondamental en matière de citoyenneté et de lien social. Le budget global – je dis bien : global ! – consacré au sport, à la jeunesse et à la vie associative est en légère hausse. On ne peut que s'en féliciter, même si les membres du groupe CRC estiment que ce budget ne correspond pas pleinement aux ambitions affichées. Plus que jamais, nous avons besoin d'actions concrètes, afin que l'expression « *bien vivre ensemble* » ait réellement un sens.

Politique des territoires / Patrick Abate

Le Gouvernement a présenté en 2013 un plan pour le très haut débit. Nous sommes d'accord avec l'objectif d'une couverture totale de la population en très haut débit fixe d'ici à 2022, principalement par la fibre optique jusqu'à l'habitant. Malheureusement, nous doutons du respect du calendrier. Ce n'est pas le premier plan numérique dont les objectifs seraient repoussés faute de financements et malgré les efforts réalisés par les collectivités. En effet, les objectifs fixés reposent principalement sur le bon vouloir des opérateurs privés. Or, soyons clairs, le « *conventionnement* » ne garantit pas le respect des engagements pris. Pensons à SFR. Certes, la carence peut être déclarée, mais elle ne permet que l'intervention du public pour pallier ce défaut d'exécution. Et d'ailleurs, nous notons que ce sont dans les territoires où les collectivités publiques sont intervenues que les efforts les plus importants ont été réalisés et l'accès a été le plus renforcé.

Santé / Laurence Cohen

La discussion du budget de la mission « santé » doit être menée, à notre avis, en parallèle avec l'examen du projet de loi de modernisation de notre système de santé. Alors que le gouvernement a fortement communiqué sur les objectifs ambitieux contenus dans ce projet de loi en matière de prévention, l'augmentation du budget de cette mission est limitée à 4,7 %. Certes, ce taux dépasse le curseur des 3 % imposé par la loi de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019, mais nous ne pouvons que regretter vivement les réductions de budget induites sur certaines actions. Le gouvernement a mis en avant les mesures de prévention destinées à lutter contre l'obésité et le cancer. En réalité, ces moyens supplémentaires ont été retirés à d'autres dispositifs. Ainsi, les crédits favorisant l'accès à la santé et l'éducation à la santé ont diminué de 5 %, ceux en faveur de la prévention des risques infectieux et des risques liés aux soins de 13,6 %, ceux de l'action n° 14, Prévention des maladies chroniques et qualité de vie des malades, de 13,3 % par rapport à 2015. En définitive, il s'agit d'un transfert de crédits, qui ne répond pas aux besoins de prévention, car, malheureusement, les enveloppes restent contraintes. Dans le champ de l'accès et de l'éducation à la santé, par exemple, comment voulez-vous agir concrètement en amont des maladies, si vous réduisez les moyens consacrés à l'éducation à la santé, premier pas vers une action globale en faveur de la prévention ? L'accès et l'éducation à la santé permettent de prévenir les comportements à risques et de réduire leurs conséquences. Ces dispositifs s'adressent à tous les publics, y compris, et de manière prioritaire, aux populations les plus précaires. Pour notre groupe, une politique ambitieuse en matière de prévention ne peut reposer que sur une augmentation des moyens.

Dans ces pages



Marie-France Beaufils



Patrick Abate

SIX QUESTIONS À

Marie-France Beauvils. *Sénatrice d'Indre-et-Loire, maire de Saint-Pierre-des-Corps*

Une ponction injuste et contre-productive sur les collectivités

Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une nouvelle réduction de la dotation globale de fonctionnement attribuée aux collectivités de 3,7 milliards d'euros. Pourquoi y êtes-vous hostile ?

Marie-France Beauvils. L'article 10 du PLF prévoit effectivement une nouvelle réduction, de 3,7 milliards d'euros, de la dotation globale de fonctionnement, principal concours de l'État aux collectivités territoriales. Cette réduction interroge sérieusement le sens que l'on tend à donner aujourd'hui au pacte républicain issu des lois de décentralisation. La ponction ainsi réalisée est une sorte de tribut payé par les collectivités locales à la réduction des déficits publics, qu'elles ont pourtant contribué à contenir dans des limites raisonnables. Cela ramène le total de la dotation sous le montant notifié en 2004. Les discours sur l'excès de la dépense publique, sur la nécessité de tenir nos engagements européens, sur la réduction des déficits publics se heurtent de plein fouet à la réalité. Comment parler d'excès des dépenses publiques quand on constate que, un jour de grève des médecins contre le projet de loi relatif à la santé, tous les personnels hospitaliers, y compris ceux qui bénéficiaient a priori d'un congé, sont venus en masse pour aider les équipes confrontées à l'horreur des attentats ? Ne va-t-il pas falloir mobiliser des ressources publiques tant pour les opérations extérieures, que pour la sécurité intérieure du pays ? Ne faut-il pas se poser aussi la question de notre détermination à résoudre les maux dont notre société est frappée, en mobilisant les moyens matériels et humains dont nous disposons, et qui résident autant dans notre police républicaine, une police de qualité, que chez les agents du service public de l'éducation ou ceux du service public de l'emploi qui, dans l'apparente routine du quotidien, accomplissent une tâche immense, et en maintenant une vie associative, riche de ses bénévoles, mais ayant besoin de notre soutien ? Les collectivités territoriales sont en première ligne. Elles ont un rôle essentiel à jouer. Ce n'est donc vraiment pas le moment de réduire leur capacité d'action.

Comment qualifieriez-vous la situation financière de ces collectivités, et notamment des communes ?

Marie-France Beauvils. Nous vivons en état d'urgence absolue. Nous manquons d'argent pour répondre à la détresse sociale, mettre en place une véritable politique de la ville audacieuse. Entre 2001 et 2014, la dotation globale de fonctionnement versée à ma ville est passée de 12 % de ses recettes à moins de 9 %, quand, dans le même temps, la participation des habitants, impôts

et contributions pour service rendu, passait de 25 % à 40 % de ces mêmes recettes de fonctionnement. Nous ne pouvons pas continuer comme cela, à demander toujours plus aux classes populaires et moyennes, déjà durement affectées par la crise. Sans compter que cette diminution de nos moyens a déjà eu des effets récessifs. Il est même probable que ces effets ont coûté plus à la société et à l'économie dans leur ensemble que l'effet induit par la réduction de la dotation. Demandée par les députés du groupe GDR et animée par Nicolas Sansu, la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur l'incidence des réductions des dotations aidera le Gouvernement, s'il en avait besoin, à mesurer la nocivité de cette mesure non seulement pour les collectivités territoriales, mais aussi pour notre économie et par voie de conséquence, le budget de l'État. D'ailleurs, l'Observatoire français des conjonctures économiques considère que la réduction de 11 milliards des dotations se traduira par une perte de 0,55 % de PIB, en raison de la baisse des achats et des travaux des collectivités ! Cette DGF devrait permettre au contraire aux collectivités terri-



toriales de disposer des moyens nécessaires à leur action, à la réponse qu'elles peuvent apporter aux attentes et aux besoins des populations. Élu(e) de terrain dans une ville populaire, plus riche de sa tradition ouvrière et de ses luttes que du fait du revenu ou de la fortune de ses habitants, je ressens au premier chef ces aspirations, de même que je perçois les incompréhensions et appréhensions face aux choix politiques et budgétaires qui, ces dernières années, maltraitent nos services publics.

Comment appréciez-vous le report de la réforme de la DGF envisagée par le gouvernement ?

Marie-France Beauvils. Je m'en félicite parce que cette réforme était précipitée. Elle a d'ailleurs suscité une forte opposition d'une grande majorité d'élus locaux, ce qui a contraint le gouvernement à reculer. Je note cependant que la réforme est inscrite dans la loi de Finances. Elle est simplement repoussée, pas annulée. Or, elle n'apportera aucune solution aux difficultés que nous rencontrons, du fait qu'elle entérine la réduction de l'enveloppe générale. Créée à l'origine pour compenser des impôts retirés aux collectivités, la DGF a été fortement réduite tout au long des dernières années : réforme et gel de la dotation en 1993 ; mise sous enveloppe normée en 1995, utilisation de dotations compensatrices comme variables d'ajustement retirées aux collectivités locales elles-mêmes, en 2004 ; gel à la fin des années 2000 et, désormais, mise à contribution pour participer à la réduction des déficits publics. Elle a beaucoup perdu de ses capacités financières : plus de 2,5 milliards d'euros de pouvoir d'achat de 2004 à 2014. Avec sa réforme, le gouvernement persiste dans cette voie désastreuse.

Êtes-vous partisan dans ce cas du statu quo ?

Marie-France Beauvils. Non, une réforme de la DGF est nécessaire, mais pas celle-là. Dans sa version initiale, la réforme de la

DGF n'est pas acceptable, car elle a de fortes incidences sur la situation des villes moyennes et crée de nouvelles inégalités entre communes. La proposition d'une dotation minimale pour chaque commune est une réponse à une revendication forte que nous avons largement débattue et défendue avec Jean Germain lors de la campagne en vue des élections sénatoriales, mais aussi dans une proposition du groupe CRC portée par Gérard Le Cam. Les orientations proposées, notamment cette notion pour le moins surprenante de « centralité », pour répartir la DGF entre les communes d'une intercommunalité, risquent fort de créer une disparité aussi importante que celle qui résulte de l'actuelle économie générale de la dotation. C'est ce que montrent les simulations qui avaient été mises à notre disposition. Elles n'apportent aucune modification au potentiel financier dont nous connaissons les défauts, pas plus qu'elles ne prennent en compte la notion de charges associées à la situation de la population accueillie dans la collectivité.

Mais est-il possible de dégager de nouvelles ressources ?

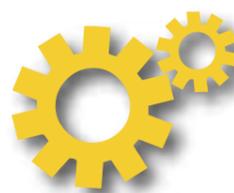
Marie-France Beauvils. L'autre ambition que doit porter une réforme de la DGF est celle de la péréquation, mais on ne peut pas organiser une juste et équitable répartition de la dotation globale de fonctionnement sur la base d'une dotation rabougrie. Il faut penser dès maintenant à un nouvel outil de péréquation. Nous proposons la mise à contribution des principaux bénéficiaires de l'action locale, c'est-à-dire des entreprises, qui tirent parti, dans leur développement, leur activité et leur interaction avec leur environnement, des efforts réalisés par les collectivités territoriales. Nous souhaitons que cette contribution s'appuie sur la richesse financière produite sans aucun lien avec l'activité directement productrice et qui, aujourd'hui, est défavorable à la création d'emplois. La DGF doit être plus juste, mieux répartie. Elle a besoin aussi de s'asseoir sur de nouvelles recettes. La réduction des inégalités entre nos territoires, entre les communes, la mise en place des ressources adaptées en fonction de leurs besoins supposent une ressource qui pourrait s'appuyer sur une taxation des richesses financières accumulées sans lien immédiat avec la production. Cette taxation, même modeste, pourrait dégager plusieurs dizaines de milliards d'euros et donnerait véritablement les moyens de repenser l'accompagnement solidaire dont ont besoin les territoires les plus fragiles.

Face à ces difficultés, de nombreux maires ne sont-ils pas légitimement découragés ?

Marie-France Beauvils. Comment ne pas éprouver un tel sentiment dans cette situation ? Cela dit, en France, nous avons la chance de compter plus de 500 000 élus locaux, un demi-million de personnes qui se sentent, à des degrés divers, impliqués dans la vie de leur village, de leur quartier, de leur ville, soucieuses d'y agir dans l'intérêt général. Ces 500 000 élus ne constituent pas, de mon point de vue, ce que certains appellent souvent avec dédain la « classe politique ». Ils accomplissent le plus souvent ce mandat, ce bénévolat, dans le plus parfait anonymat. Ce sont ces premiers acteurs qu'il nous faut mobiliser pour faire reculer dans notre pays les divisions factices appelées à devenir meurtrières. Dans le cadre de l'action locale déterminée en faveur de l'école, de la qualité de la vie, de la culture, du sport. Ces élus sont les porteurs de ce pacte républicain que tout le monde appelle à reconstruire et pour lequel nous devons maintenir les acteurs en responsabilité. Mais pour cela, je le répète, nous avons besoin des moyens nécessaires.

Une DSC mieux adaptée

À l'initiative de Patrick Abate, le groupe CRC a déposé une proposition de loi visant à réformer la dotation de solidarité communautaire, afin qu'elle réponde mieux aux besoins des communes en étant attribuée à partir de critères mieux adaptés. Outil de péréquation au sein des intercommunalités, la DSC est répartie en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant, les autres critères étant fixés librement par le conseil. « S'il ne s'agit aucunement de remettre en cause la libre administration des collectivités territoriales telle qu'elle est prévue par l'article 72 de la Constitution, précise le sénateur de Moselle, il convient plutôt de préciser le cadre de l'évaluation de la dotation de solidarité communautaire, afin que soit respecté son esprit solidaire. Ainsi, les critères fixés librement par le conseil communautaire devraient se référer, de par la loi, aux charges de services publics des collectivités, adossées à des critères d'évaluation de la pauvreté, rendant ces charges incontournables. »



C'est le projet phare de Christiane Taubira, son œuvre majeure du quinquennat, et pourtant, le projet de loi relatif à la justice du XXI^e siècle a surtout suscité... Une grande déception !

Outre un titre particulièrement pompeux, il ne contient que des dispositions relatives à l'action de groupe et quelques ajustements en matière d'organisation judiciaire. **Bien maigre.** « *Au regard d'une large concertation et de l'ambition initiale affichée, je pense, mes chers collègues, que nous pouvons nous accorder à dire que le résultat n'est pas à la hauteur de nos espérances, a résumé Cécile Cukierman à la tribune du Sénat. Si vous me permettez cette expression utilisée par d'autres : la montagne a accouché d'une souris !* » Un texte finalement **à l'image de la ministre**, dont le verbe est aussi fort que son action est faible. Et c'est peu dire que Christiane Taubira fait preuve d'une grande et belle éloquence.

LA PROPOSITION DE LOI

Préserveons notre agriculture des dangers du TIPP

Le groupe CRC demande au Sénat et au gouvernement de sauvegarder le modèle agricole français.

Parmi les multiples dangers que fait peser la possible signature du TIPP, ce traité transatlantique entre les Etats-Unis et l'Union européenne actuellement en cours de négociation, comme le primat du droit des multinationales sur celui des Etats ou la remise en cause structurelles des services publics, il y en a un, peut être moins connu, sur lequel les élus du groupe CRC veulent attirer l'attention : le risque de déstabilisation de notre agriculture, avec l'aggravation de difficultés déjà importantes. A l'initiative de Michel Billout, ils ont donc déposé une proposition de résolution européenne qui, si elle est approuvée par le Sénat (comme l'a déjà fait la commission des Affaires européennes), invitera le gouvernement « à faire en sorte qu'une conclusion éventuelle du TTIP préserve le modèle agricole européen et français dans toute sa diversité d'activités » et « maintienne la possibilité pour l'Union européenne et les Etats membres de soutenir le secteur agricole par des actions tendant à favoriser l'emploi dans le secteur agricole, la qualité des productions, l'aménagement équilibré du territoire et la protection de l'environnement ». « La filière de l'élevage, particulièrement en viande bovine, serait probablement le secteur le plus touché par un accord, soulignent les sénateurs communistes. Le mar-

ché européen est celui où les prix sont les plus élevés, ce qui en fait une destination privilégiée pour les exportateurs de viande bovine. Les modes de production, les caractéristiques de la filière et les normes de sécurité sanitaire sont sources de distorsions de concurrence entre les Etats-Unis et l'Union européenne. Il en est de même du système de soutien à l'agriculture par le biais de subventions ou d'aides à cet égard. Le farm bill permet outre Atlantique de verser des aides conséquentes aux agriculteurs. » La signature de cette accord libéral, préviennent-ils « mettrait ainsi en question les préférences collectives européennes, notamment les restrictions concernant les organismes génétiquement modifiés, la non-utilisation de farines animales, des hormones de croissance et des antibiotiques non thérapeutiques. Le risque est celui d'une industrialisation des fermes avec une augmentation conséquente du foncier agricole dans ces zones, d'une concentration géographique par spécialisation et, finalement, une désertification et une dégradation de nombreux territoires ruraux, avec vraisemblablement de lourdes conséquences environnementales ». Même inquiétude à propos de la filière lait confrontée à une harmonisation de normes sanitaires contestables et insoutenables pour les petits producteurs. « L'affaiblissement des productions différenciées et de petit volume, basées sur le lien au terroir, principalement lait de chèvre et de brebis, serait une perte de richesse patrimoniale et de valeur ajoutée pour les territoires ruraux, s'alarment encore les élus du groupe CRC. Dans ces conditions, la question de l'avenir du lait cru et de ses produits dérivés, crèmes et fromages par exemple, peut également se poser. »

Dans ces pages



Michel Billout



Annie David



Laurence Cohen

Vieillesse et fin de vie

D'ici à 2060, le nombre des personnes âgées de plus de quatre-vingt-cinq ans aura plus que triplé. C'est dire si le vieillissement de la population constitue un défi, défi auquel est censé répondre un projet de loi du gouvernement préparant « l'adaptation de la société » à ce vieillissement. « Telle aurait dû être l'ambition de ce projet de loi, qui comporte, certes, quelques avancées, mais reste encore trop éloigné des objectifs initiaux et des besoins exprimés par les différents acteurs, a néanmoins pondéré Dominique Watrin, lors de l'examen de ce texte en deuxième lecture. Comment répondre aux défis du vieillissement quand le financement prévu se limite aux 650 millions d'euros issus de la CASA, alors que la seule réduction du reste à charge pour les résidents des EHPAD nécessiterait pas moins de 10 milliards d'euros ? Le financement du dispositif du projet de loi est en outre injuste, puisqu'il repose sur la seule CASA, prélevée sur les pensions des retraités impossibles. Or on a tout juste de quoi vivre avec 1 200 euros par mois ! Pour notre part, nous continuons à penser que le risque dépendance doit être intégré dans la branche maladie de la sécurité sociale et que le financement de la solidarité intergénérationnelle doit reposer essentiellement sur la mise à contribution des revenus financiers des entreprises. » Le Sénat a par ailleurs adopté largement, en deuxième lecture, la proposition de loi relative à la fin de vie qui instaure un droit à l'endormissement jusqu'au décès pour les malades en phase terminale. « Le texte désormais soumis à notre vote est équilibré, a constaté Annie David. Il retient les principales avancées de la proposition de loi : le droit à une sédation profonde et continue jusqu'au décès dans des cas définis ; le droit de s'opposer à un acharnement thérapeutique ; la clarification du format et de la portée des directives anticipées ; la définition du statut de la personne de confiance ; l'accès à une formation initiale et continue aux soins palliatifs pour le personnel médical et médico-social. Animés par la volonté de créer un meilleur vivre ensemble, nous ne pouvons ignorer la question du "bien mourir". Le combat pour une vie digne ne peut être dissocié de celui pour une fin de vie digne. » La sénatrice de l'Isère a toutefois regretté la faiblesse des moyens, là aussi, alloués aux services de soins palliatifs.

Un pas de plus vers le démantèlement de la sécu

Toujours moins pour les assurés et les hôpitaux publics, toujours plus d'exonérations de cotisations patronales : le budget de la sécurité sociale pour 2016 reste conforme à la politique libérale du gouvernement.

C'est entendu, les personnels hospitaliers sont formidables. Leur dévouement et leur professionnalisme, au moment de secourir les victimes des attentats, ont longuement et à plusieurs reprises été salués, notamment par Marisol Touraine. Cet hommage justifié n'a pas cependant conduit le ministre de la Santé à changer de cap. Le budget de la sécurité sociale pour 2016 qu'elle vient de faire adopter par le Parlement est resté insensiblement marqué du sceau de l'austérité, en particulier à l'adresse des hôpitaux publics, pourtant déjà au bord de la rupture. Les blouses blanches sont notoirement en sous-effectif ? Qu'importe : d'ici à 2017, le gouvernement envisage la suppression de 22 000 emplois supplémentaire dans la fonction publique hospitalière. Sans doute pour récompenser son « dévouement » et son « professionnalisme ». « Malheureusement, plutôt que de répondre aux besoins de santé de la population, le gouvernement préfère poursuivre la réduction des dépenses, sur la santé comme sur les besoins sociaux, et compenser une fois de plus les exonérations offertes au patronat, a déploré Laurence Cohen. Il s'agit donc pour vous, madame la ministre, d'économiser sur la santé quelque 10 milliards d'euros en trois ans. S'y ajoutent 5,3 milliards d'euros d'exonérations de cotisations sociales patronales, que vous avez décidé d'élargir dans la mise en œuvre du deuxième volet du pacte de responsabilité. Mais quelle mouche a donc piqué le gouvernement pour qu'il s'entête dans une politique, censée redresser l'emploi, qui ne marche pas ? Comment ne pas s'insurger contre cette logique libérale mortifère que nous dénonçons ensemble il fut un temps ? Nous désapprouvons votre objectif de transformation de notre système universel de protection sociale en un filet de sécurité minimal pour les plus pauvres, les plus précaires, les plus fragiles et les plus âgés. Au motif de l'indépassable dette de la sécurité sociale, qui est en réalité voulue et entretenue, vous vous obstinez à vouloir réduire les moyens financiers consacrés à la couverture des besoins sociaux et à la santé des assurés. » Pour financer les pertes de recettes consenties, les hôpitaux sont donc asphyxiés ; les patients renvoyés chez eux illico presto au nom d'un « virage ambulatoire » qui risque d'être particulièrement glissant pour eux ; la branche accidents du travail-maladies professionnelles voit son excé-



dent ponctionné ; les familles doivent, elles, se serrer la ceinture d'un cran supplémentaire du fait de la fin du principe d'universalité des allocations familiales, une mesquinerie qui rapporte 865 millions d'euros. Un autre chiffre traduit ce tour de vis généralisé : la faiblesse l'an prochain de la progression de l'ONDAM, l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie, limitée à 1,75 %, la plus faible depuis la création de cet indice il y a vingt ans. Autant de choix qui s'opposent aux principes même de la sécu. « Ambroise Croizat, fondateur de notre système de protection sociale, l'avait conçu comme un système basé sur l'activité économique, en vertu duquel "chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins", a rappelé Annie David. Il est donc bâti sur un principe de solidarité non seulement entre les générations, mais également entre les gens bien portants et les malades. Or, vous poursuivez la politique engagée par la droite, que vous dénonciez pourtant en son temps, c'est-à-dire une politique de déconstruction de notre système pour une protection sociale à deux vitesses, où l'État garantirait uniquement le minimum aux plus pauvres, tandis que les moins pauvres se protégeraient par des assurances privées. » Une tendance lourde que ne contrebalancent pas les quelques mesures positives présentées par Marisol Touraine, et saluées par les sénateurs communistes, telles que la gratuité totale de la contraception, la prévention infantile de l'obésité, la prise en charge intégrale du dépistage du cancer du sein ou encore la généralisation de la garantie contre les pensions impayées. Et voilà tout. Bien maigre quand, pour justifier sa politique de restrictions, le gouvernement s'appuie sciemment, et avec un certain cynisme, sur un diagnostic inexact. « La vraie question qui se pose à la sécurité sociale ne réside pas dans l'excès de dépenses, même s'il faut agir plus fortement sur les prix de médicaments pra-

tiqués par un certain nombre de groupes pharmaceutiques. La vraie question est bien celle des recettes, victimes à la fois de la fiscalisation des ressources et de la multiplication des allègements de cotisations sociales patronales. Or ces allègements continuent d'explorer : de 23 milliards d'euros en 2015, ils vont passer à 33 milliards d'euros en 2016, avant d'atteindre 41 milliards d'euros en 2017, dans le cadre du pacte de responsabilité ; voilà la vraie raison du trou de la sécurité sociale. » Dès lors, les pistes pour le combler sont évidentes : la suppression des exonérations de cotisations patronales sur les bas salaires rapporterait une vingtaine de milliards d'euros ; l'annulation de la baisse du forfait social, prévue dans la loi Macron, se traduirait par le retour d'un milliard d'euros vers la Caisse nationale d'assurance vieillesse. Avec cette démarche, il est même possible d'envisager une prise en charge à 100 % des frais de santé par la sécurité sociale. Pour cela, les élus du groupe CRC proposent de dégager de nouvelles recettes en créant une contribution additionnelle sur les revenus financiers et modulée selon les entreprises, de supprimer ces fameuses exonérations de cotisations et de taxer le patrimoine des plus riches. Autre gisement laissé à l'abandon, mais qui pourrait rapporter gros : une véritable lutte contre la fraude aux cotisations patronales, estimée par la Cour des comptes à plus de 20 milliards d'euros en 2012. Une bagatelle malencontreusement oubliée par le gouvernement.

La droite en rajoute

Comme si cela ne suffisait pas, la droite sénatoriale a enrichi à sa façon ce PLFSS pour 2016. Elle a notamment adopté des amendements portant l'âge légal de la retraite à 63 ans ou instaurant trois jours de carence pour le personnel hospitalier, et souhaité aller plus loin encore en matière de restrictions budgétaires. Mais elle n'a rien trouvé à redire à propos des nouveaux cadeaux que ce projet de loi accorde indistinctement aux employeurs, qu'il s'agisse de l'exonération de toutes cotisations sociales à la branche famille pour les salaires allant jusqu'à 3,5 SMIC ou de la suppression de la contribution de solidarité des entreprises au régime social des commerçants, artisans et professions libérales. Voilà une opposition très constructive !

ORDRE DU JOUR

► JANVIER

► 12 Débat sur le crédit d'impôt recherche, à la demande du groupe CRC.

► 19 Reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

► 27 Lutte contre les atteintes graves à la sécurité publique, contre le terrorisme et contre la fraude dans les transports publics de voyageurs.

► FÉVRIER

► 4 Proposition de loi du groupe CRC favorisant l'accès au logement social pour le plus grand nombre.

► 8 Inscription dans la Constitution de l'état d'urgence et de la déchéance de la nationalité.



UN ACCUEIL DIGNE PLUTÔT QUE DE VAINES ÉVACUATIONS FORCÉES ET LA RENÉGOCIATION DES ACCORDS DU TOUQUET, QUI FONT PASSER LA FRONTIÈRE ANGLAISE À CALAIS, PERMETTRAIENT DE SORTIR D'UNE SITUATION INTENABLE.

Des solutions d'humanité pour en finir avec la « jungle » de Calais

Dominique Watrin, sénateur du Pas-de-Calais.

À plus d'un titre, Calais se trouve dans une impasse. Impasse des politiques sécuritaires trop longtemps seules mises en œuvre jusqu'au déploiement aujourd'hui de plus de 1100 gendarmes et CRS. Dans une réponse à la maire de Calais en septembre 2014, je dénonçais déjà l'inefficacité et le coût de cette fermeté affichée au nom de la lutte contre « l'appel d'air » : procédures administratives, judiciaires, reconduites à la frontière et déplacements d'office qui atteignent aujourd'hui des sommets (un millier de personnes renvoyées ces dernières semaines vers des centres de rétention administrative). Impasse d'une logique qui voudrait séparer réfugiés politiques et migrants économiques « *qui ont vocation à être reconduits à la frontière* » selon Bernard Cazeneuve quand la « jungle » de Calais est peuplée d'Érythréens, d'Afghans, d'Irakiens et peu de Syriens. Impasse humaine si l'on considère les conditions inhumaines infligées à des hommes et à des femmes qui ont déjà vécu l'horreur dans leur long périple. Impasse des logiques de guerre et de grandes puissances menées au Moyen-Orient depuis 25 ans qui ont fait le lit des dictateurs et de Daesh. Avant tout, je tiens à rendre un hommage appuyé à la population calaisienne qui subit une triple peine : un taux de chômage record qui dépasse 16 % de la population active tandis que les suppressions d'emplois se multiplient (dentelle, Tioxide, My ferry Link...) ; la pauvreté et la précarité puisque Calais figure parmi les 10 villes les plus pauvres de France ; les conséquences dans leur vie quotidienne de ce cul-de-sac migratoire et de l'extrême misère qui l'accompagne. Malgré ces conditions particulièrement difficiles, une grande majorité de Calaisiens démontre chaque jour son sens des responsabilités et de l'hospitalité. Hommage aux associations humanitaires présentes 24 h sur 24 aux côtés des réfugiés, et qui mènent un travail irremplaçable d'accompagnement (social, juridique, sanitaire...) et de lien humain.

Il a tout de même fallu que Médecins du Monde et le Secours Catholique-Caritas saisissent le tribunal administratif de Lille pour que soit reconnu officiellement que les 4500 migrants de Calais « étaient bien exposés à des traitements inhumains et dégradants » en étant entassés dans des conditions insalubres. Qu'en sera-t-il cet hiver de ces conditions, sachant que le terrain est marécageux ? Il aura même fallu que le juge des référés du Conseil d'État soit saisi (après appel du ministre de l'Intérieur et de la Maire de Calais) pour que l'État soit condamné à créer dix points d'eau supplémentaires et cinquante latrines, enfin, à mettre en place un dispositif de collecte des ordures, à nettoyer le site et à permettre l'accès des services d'urgence. Hommage aux réfugiés livrés à eux-mêmes, souvent soumis à la loi des passeurs, qui réussissent cependant à s'organiser à minima pour éviter le pire dans cette « jungle » où ne pénètre pas la police et où règne la loi du plus fort. Les sénateurs communistes du Nord-Pas-De-Calais rencontrent régulièrement les salariés du port et du Tunnel sous la Manche, les syndicalistes, les associations humanitaires et les réfugiés eux-mêmes. Ils lancent aujourd'hui un appel pressant au gouvernement. Nous connaissons la mobilisation des services de l'État, du ministre de l'Intérieur lui-même comme le démontrent ses fréquents déplacements à Calais. Ses dernières déclarations ont marqué une nouvelle approche. Du point de vue humanitaire, le ministre de l'Intérieur a annoncé la création de



Michelle Demessine et Dominique Watrin rencontrent les associations humanitaires.

■ **Le durcissement sécuritaire ne fera que rendre encore plus explosif ce cul-de-sac migratoire.**

places supplémentaires pour les femmes et les enfants sous des tentes chauffées qui seront installées par la Sécurité civile, l'installation de 125 containers chauffés avec couchage pour mettre à l'abri (mais quand ?) 1500 personnes. Enfin, l'État recense à travers la France des locaux permettant de créer des « centres d'accueil et d'orientation » pour offrir un

temps de répit aux réfugiés, leur permettre de bénéficier d'un accompagnement et de reconsidérer leur projet de migration vers le Royaume-Uni. Les sénateurs communistes du Nord-Pas-de-Calais soulignent en premier lieu les limites de ces annonces : c'est maintenant sans plus tarder qu'il faut mettre fin à ce désastre humain. Avec les associations humanitaires, nous dénonçons le caractère tardif de ces dispositions qui ne prennent toujours pas la mesure du problème. Nous rappelons au ministre de l'Intérieur et au gouvernement qu'il y a aujourd'hui 4500 réfugiés à Calais après 6000 en octobre, mais aussi 1500 d'entre eux à Grande-Synthe et des centaines d'autres à Norrent-Fontes, Angres ou Tatinghem... Quand le gouvernement français arrivera-t-il à anticiper vraiment pour être à la hauteur de la situation ? Nous, parlementaires communistes du Nord-Pas-De-Calais, nous disons que la logique de la force est vaine comme le démontre l'échec des déplacements forcés. Ainsi l'évacuation du camp de Tétéghem s'est-elle conclue par le retour dans les campements de l'immense majorité des déplacés qui souhaitent d'abord se rendre au Royaume-Uni où ils ont de la famille, où les petits boulots sous-payés sont légion et où ils sauront parler la langue ! Nous demandons solennellement au Président de la République d'interpeller le Premier ministre britannique. La contribution financière de la Grande-Bretagne à la sécurisation des installations portuaires, la création d'un énième mur en Europe ne fait, ni le compte, ni n'est la solution. Le durcissement sécuritaire avec une frontière quasi étanche ne fera que rendre encore plus explosif le cul-de-sac migratoire. La Grande-Bretagne, qui est prompte à revendiquer ses intérêts auprès de l'Union européenne, qui n'est pas dans la zone Schengen, doit prendre aussi sa part à l'accueil des réfugiés. La France doit renégocier les accords du Touquet signés par Nicolas Sarkozy et qui ont mis la frontière anglaise à Calais ! Enfin, nous portons l'exigence du devoir d'hébergement pour tous les réfugiés dans des Centres d'Accueil éclatés où ceux-ci pourront être encadrés, sécurisés et orientés, de même que des mesures exceptionnelles, économiques et sociales pour les habitants du Calais.

Dans ces pages



Dominique Watrin



Brigitte Gonthier-Maurin



Christine Prunaud

Enseignement professionnel

Une modernisation qui se fait toujours attendre

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine.

Alors que 2016 marquera les 30 ans du baccalauréat professionnel, cette filière d'enseignement est toujours en mal de revalorisation. Et le projet de loi finances pour 2016 n'est guère ambitieux pour ces élèves. Les crédits pédagogiques baissent pour la deuxième année consécutive, malgré des prévisions d'effectifs d'élèves à la hausse ; la réforme de la taxe d'apprentissage a impacté les capacités pédagogiques de certains lycées. Dans le même temps, le budget consacré à l'apprentissage est, lui, stable alors que le nombre d'apprentis ne cesse de diminuer dans les niveaux 4 et 5. C'est pourquoi à l'occasion du débat budgétaire, j'ai interpellé le gouvernement afin qu'il s'engage à donner réellement à l'enseignement professionnel les moyens de sa revalorisation. La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a certes lancé « cinq grands chantiers » : assurer une meilleure adéquation entre la cartographie des filières de la voie professionnelle et l'évolution des métiers qui composent ces filières à l'horizon de dix ou quinze ans, rendre les passerelles effectives (...). Et des annonces seront faites à l'occasion des 30 ans du bac pro, début 2016. Or, une question reste éludée : celle des capacités réelles d'accueil des élèves, car c'est la question de l'affectation qui demeure un moment pourtant crucial de l'orientation des élèves. Nous savons ainsi qu'une partie du décrochage dans la filière professionnelle est liée au fait que nombre d'élèves n'obtiennent pas l'affectation demandée, faute de places suffisantes. Il serait donc nécessaire de réaliser un bilan national sur l'affectation et la réalisation des vœux des élèves et engager ainsi une

■ **Une partie du décrochage dans la filière est liée au fait que nombre d'élèves n'obtiennent pas l'affectation demandée, faute de places suffisantes.**

réflexion sur les critères de sélection. Ce bilan pourrait être un point de départ pour la conception de cartes des formations mieux équilibrées. Car, que constate-t-on sur le terrain ? Dans certains secteurs, les élèves n'ont tout simplement plus la possibilité de choisir entre apprentissage et statut scolaires ; faute de présence du second. Ce dogme de « l'apprentissage » doit être discuté, d'autant que le taux de réussite aux diplômes est bien meilleur sous statut scolaire : l'écart de réussite au CAP est de 9 points en faveur du statut scolaire et de 20 points pour le bac pro. Et le ministère prévoit que cet écart va encore se creuser de 4 points par an jusqu'en 2017 ! La loi de refondation sur l'école a créé un droit au retour en formation sous statut scolaire, mais il est fonction du nombre de places disponibles. Or l'évolution de la carte des formations affiche un statu quo en terme de fermeture et d'ouverture de classes, malgré des besoins non satisfaits par exemple dans les métiers de bouche. Concernant la formation initiale des professeurs des lycées professionnels (PLP), en 2014 60 % des stagiaires étaient à temps plein devant les élèves et ils sont encore 40 % à l'être cette année alors que la réforme prévoit normalement qu'ils exercent seulement à mi-temps. De plus, la réforme du master reste un problème pour les PLP notamment dans les filières où ce diplôme n'existe tout simplement pas. Quant à la réforme du bac pro en 3 ans, sur laquelle il aurait fallu revenir, elle ne répond pas globalement aux objectifs qui lui avaient été assignés : les élèves qui réussissent à décrocher leur bac peinent dans la poursuite d'études et ceux qui éprouvent des difficultés auraient besoin de plus de temps. Or, la voie professionnelle, comme les autres filières, est confrontée à la nécessité d'une élévation des niveaux de connaissances et de qualification.



République

Pas d'entorse à la laïcité

Christine Prunaud, sénatrice des Côtes-d'Armor.

J'écris ces lignes après les élections régionales. Marée noire du FN qui s'accroche contre nos valeurs, contre l'idée que nous, communistes, avons d'une société d'égalité, de solidarité universelle, de justice sociale, de liberté, de libre circulation des peuples, du droit de vivre dignement... Pourquoi n'avons-nous pu contenir cette régression, ce pétainisme du 21e siècle ? Avant de connaître ces résultats électoraux, j'avais l'intention de traiter de la laïcité. Puis d'abandonner, de changer de thème : à ce jour, d'autres sujets semblent plus importants, au premier abord bien sûr ! Mais non : défendre les principes de la laïcité n'est pas un sujet mineur, car elle est un vecteur de notre liberté d'expression, de conscience, d'émancipation des droits de chacune et de chacun, droits largement défendus par notre groupe CRC. Début décembre, la semaine de la laïcité est pourtant passée inaperçue. Tous les maires de France ont reçu fin novembre une lettre avec en tête « Premier ministre » via l'Observatoire de la laïcité. Deux guides « laïcité et collectivités locales » et « laïcité et gestion du fait religieux dans les structures socio-éducatives » sont jointes à ce courrier. Il est rappelé que les élus de la République ont la charge de faire respecter la laïcité qui repose sur la séparation des religions et de l'État. Elle suppose un engagement fort et constant de la puissance publique pour assurer sa pédagogie et sa promotion. « Tout agent d'une administration publique a un devoir de stricte neutralité tant religieuse que politique ». « Aucun principe religieux ne peut conduire à ne pas respecter la loi »... Les élus, tout comme les responsables des établissements publics et des établissements scolaires, sont très souvent dépourvus devant des situations conflictuelles. Car qu'entraîne un discours qui se veut consensuel ? Différentes interprétations. Aussi, je dénonce toutes les « déviations » de la part de membres du gouvernement, très dommageables à mon avis. En fait les choses sont beaucoup plus simples que ne le laisse entrevoir l'Observatoire de la laïcité : il s'agit de se conformer aux lois de la République. Notre arsenal juridique nous permet de faire respecter la loi, neutralité entre le public et la sphère privée. Enfin, n'oublions jamais que la laïcité nous a permis l'émancipation des droits des femmes, émancipation qui bénéficie aux hommes ; la laïcité nous a aussi permis la liberté d'expression, et je le répète la liberté de conscience, ne pas croire ou croire, et plus généralement la reconnaissance et le développement de l'esprit critique, et pas seulement en matière de religions.



Faute de s'attaquer à ses causes profondes, l'accord trouvé à l'issue de la COP 21 ne permettra pas de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

La protection de la planète incompatible avec le capitalisme

Historique, énorme, une victoire pour la planète ! À l'issue de l'accord signé par 195 pays s'engageant à limiter le réchauffement climatique « bien en deçà de 2 °C » par rapport à l'ère pré-industrielle, chefs d'État et de gouvernement ont rivalisé pour saluer ce « tournant » qui paraît-il va reléguer les énergies fossiles aux rayons des antiquités. Problème, cet accord, « historique » donc, ne fixe aucun objectif chiffré de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Et laisse les signataires agir à leur guise sur la base du volontariat. On est donc prié de les croire sur parole. « *Le bilan du programme des Nations unies pour l'environnement n'incite guère à l'optimisme, prévenait Évelyne Didier avant l'ouverture des travaux. Le PNUC considère que les contributions présentées par 146 pays pour endiguer leurs émissions de gaz à effet de serre ne sont pas suffisantes. Leur mise en œuvre conduirait à une hausse de la température comprise entre 3 et 3,5 degrés à l'horizon 2100.* » Or, ce sont précisément les grandes lignes de ces contributions qui ont servi de base à l'accord trouvé. Pourtant, il est maintenant admis qu'au-delà de ces fameux 2 degrés, voire de 1,5 degré, les conséquences d'une hausse des températures pour les hommes et les différentes formes de vie seront ingérables, et souvent irréversibles : sécheresse, inondations, disparition de pans entiers de territoires... Pour éviter ces catastrophes, un changement de modèle de développement s'impose, a-t-on souvent entendu au Bourget. Chiche, mais bien peu de responsables sont prêts à tirer toutes les conclusions qu'un tel changement implique. « *Ce nouveau modèle, que nous appelons de nos vœux, est incompatible avec le modèle capitaliste et les politiques d'austérité, plaide la sénatrice de Meurthe-et-Moselle. Mettre en œuvre une politique climatique sérieuse, c'est rompre avec les deux. Nous considérons – et nous ne sommes pas les seuls à le dire – que le capitalisme, qui exploite les ressources et les hommes pour la satisfaction des 1 % des humains les plus fortunés de la planète, est la cause de tous les dérèglements constatés, notam-*



ment du dérèglement climatique. Ceux qui forment ce 1 % de la population mondiale agissent comme des "super-prédateurs", en dehors de toute règle. Aujourd'hui, l'austérité s'attaque à tout ce qui favorise le bien-être humain, la santé, l'art, la culture, l'éducation. Rappelons-nous que la politique ne devrait avoir qu'un seul objectif : le bien commun des peuples ; aucun autre objectif ne peut lui être supérieur. La planète a des ressources limitées : il faut donc se poser la question du partage de ces ressources et d'une manière plus générale, du partage des richesses produites. L'eau, la terre, l'air constituent au contraire un patrimoine commun inaliénable. Il est donc urgent de sanctuariser les biens communs de cette planète. Les économies des pays développés ont surexploité ces ressources au détriment de la planète et des hommes. Elles ont donc la responsabilité de réparer en tenant compte des risques et des vulnérabilités et en assurant l'accès des populations à l'eau, à l'alimentation et à la terre. » Votée à l'unanimité par le Sénat le 16 novembre 2015, la proposition de résolution soulignant le « rôle des territoires pour la réussite d'un accord mondial sur le climat » en appelle aussi à de profonds changements, sans toutefois aller aussi loin... Elle témoigne cependant que l'enjeu est partagé sur tous les bancs de l'hémicycle. Les élus du groupe CRC

■ **L'eau, la terre, l'air constituent un patrimoine commun inaliénable.**

estiment que l'expérience et l'expertise locales sont précieuses pour trouver des solutions d'avenir, consolider et partager les projets engagés. Il est aussi important, selon eux, d'affirmer que les citoyens doivent pouvoir s'approprier les questions climatiques, être des acteurs du débat et faire jouer à plein l'exercice démocratique. Rendre ainsi la main aux citoyens suppose de briser l'influence des lobbies, qui ont réussi à obtenir la pérennité des subventions aux énergies fossiles, faisant passer avec habileté l'intérêt des multinationales pour l'intérêt général. Il faut au contraire aller vers la suppression de ces subventions dont le montant, selon le FMI, atteignait 4 740 milliards d'euros. Une somme colossale qui profite essentiellement aux pays riches et qui dépasse le total des dépenses liées à la santé publique de tous les pays du monde ! Les États devront également prendre l'engagement clair de renoncer à l'exploitation des énergies fossiles non conventionnelles, comme le gaz obtenu par fracturation hydraulique ou les forages offshore, d'autant que, avec la fonte de la banquise, de nouvelles réserves d'énergies fossiles seront disponibles. Il est nécessaire également de mettre un terme aux « marchés » du carbone, ces marchés d'échange de quotas d'émission, c'est-à-dire de droits à polluer, qui ont jusqu'ici surtout prouvé leur inefficacité et qui ont même donné lieu à des spéculations frauduleuses. Décidément.

DIRECT DU GAUCHE

Discrètement, lors d'une rencontre avec les étudiants de Sciences-Po Paris début novembre (et non, allez savoir pourquoi, devant les habitants d'un quartier de banlieue), Manuel Valls, a enterré en une phrase le droit de vote des étrangers, en déclarant que celui-ci « n'était plus la priorité », ajoutant même qu'il ne fallait plus « courir derrière des totems ». D'où cette réaction épicée des sénateurs communistes, via un communiqué de presse : « *Le mépris du Premier ministre à l'égard d'une revendication forte de la gauche, votée à l'Assemblée nationale par la gauche tout entière en 2000, n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable, car cela tourne le dos à une conception démocratique du vivre ensemble, concept pourtant prôné largement après les attentats de janvier dernier. Fermer la porte à un exercice essentiel de la citoyenneté aux millions d'étrangers non communautaires aux élections locales, car c'est de cela dont il s'agit, n'est pas responsable. Réparer une société meurtrie par des décennies de régression sociale exige d'accorder ce droit de vote aux étrangers pour combattre la fracture de notre société. Manuel Valls fait le choix de la division, il cède au climat malsain imposé par Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen. Les élus du groupe CRC, avec le Front de Gauche, ne renoncent pas. Ils portent haut ce choix de solidarité, de progrès, d'humanité, ce choix profondément républicain.* » Et nul besoin de courir derrière des troncs sculptés pour cela.

Dans ces pages



Évelyne Didier

Décernée
conjointement aux
deux sénateurs
frontistes Stéphane
Ravier et David Rachline,

qui brillent, la plupart du temps, par leur absence dans l'hémicycle. Notamment quand il faut prendre la défense des fonctionnaires et des salariés modestes, cibles des attaques de la droite sénatoriale à l'occasion de l'examen du budget 2016 et de celui de la sécu ; ou encore pour s'insurger contre les cadeaux aux grosses fortunes que cette même droite sénatoriale a proposés. À part ça, le FN est bien le parti des petites gens.

La
médaille
du Palais

Pas de rafistolage possible pour la Ve République

Vite, une sixième République sociale et solidaire ! À l'occasion d'un débat au Sénat consacré au rôle du bicamérisme, le 18 novembre, Eliane Assassi a estimé, contrairement à une majorité d'orateurs, qu'un simple dépoussiérage de nos institutions ne pourrait suffire. « La crise institutionnelle est, selon nous, étroitement liée à la crise économique et sociale, a souligné la présidente du groupe CRC. La remise en cause régulière, et même permanente, il faut le dire, par un nombre croissant de citoyens, de l'exécutif, du Parlement, plus généralement des femmes et des hommes politiques, à l'exception remarquable et remarquable des élus de proximité – les maires en particulier –, puise sa source dans l'absence dramatique de résolution des problèmes rencontrés par l'immense majorité de la population, au premier rang desquels le chômage, la précarité, l'insuffisance du pouvoir d'achat, la détérioration des services publics et le manque de sécurité.

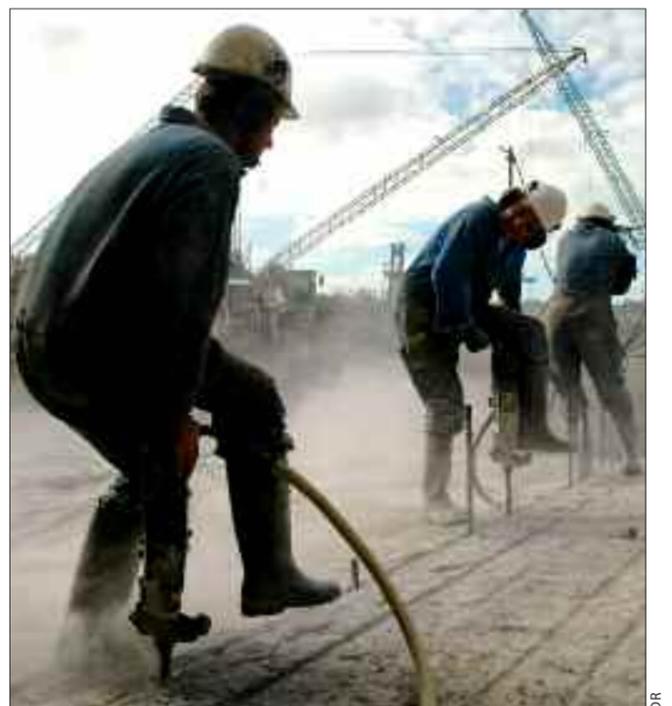
Les habitants de notre pays ont le sentiment de ne pas être entendus. Ils sont las des promesses non tenues, du "travailler plus pour gagner plus" à "mon ennemi, c'est la finance". Ils veulent enfin avoir prise sur le pouvoir ; ils exigent un système politique en lien étroit avec leurs préoccupations, car ils estiment, à raison, que la coupure entre les représentants et les représentés est profonde. » Pour la combler, il est aussi indispensable de revenir sur la toute-puissance du Président de la République. « Depuis 1958, nous avons constaté que les institutions soumettaient un Parlement affaibli, mal élu, à un pouvoir exécutif dominé par un Président de la République intouchable durant son mandat, hormis la procédure d'empêchement, a déploré à ce sujet Eliane Assassi. Cette présidentialisation s'est accentuée au cours des années, en particulier avec la mise en place d'un quinquennat renouvelable et d'une inversion du calendrier électoral, qui soumet l'élection des députés à l'effet de souffle de l'élection présidentielle. La révision constitutionnelle de

2008 a, selon nous, affaibli plus encore le Parlement, par exemple en limitant le droit d'amendement et le droit d'expression. Les choses sont, selon nous, simples : si l'on affaiblit le Parlement, on renforce l'exécutif. » Un constat partagé dans ses grandes lignes par le groupe de travail mis en place par Claude Bartolone, le président de l'Assemblée nationale. Dans un rapport rendu public le 2 octobre, ses membres mettent en avant dix-sept propositions pour « refaire la démocratie ». Ils suggèrent notamment de renforcer le caractère parlementaire de la Ve République et de cantonner le président de la République à son rôle d'arbitre et de garant, soit en adoptant le septennat non renouvelable soit, à défaut, en conservant le quinquennat tout en organisant les élections législatives avant l'élection présidentielle. « Sans aller jusqu'à remettre en cause l'élection du président de la République au suffrage universel direct, cette inversion aurait pour effet de donner la prééminence aux élections législatives sur la présidentielle, donc au Premier ministre sur le président de la République, plaident-ils. Bref, même sans changer la République de numéro, il s'agirait d'une nouvelle rupture avec la Ve République gaulliste. » Ces aménagements, pour positifs qu'ils soient, ne vont pas assez loin, a cependant considéré Eliane Assassi : « Nous proposons pour notre part de remettre profondément en cause le caractère présidentiel de notre régime, en soumettant au débat la question même de l'élection présidentielle au suffrage universel direct. Nous suggérons de renforcer fortement les pouvoirs du Parlement et de lui permettre d'effectuer correctement son travail législatif. Nous approuvons bien entendu l'idée de revenir sur l'inversion du calendrier, car il s'agit d'une exigence démocratique. » Proposée par Jacques Chirac et acceptée par Lionel Jospin, cette inversion du calendrier électoral avait à l'époque suscité peu d'opposition, à l'exception notable, déjà, des parlementaires communistes... Dans un cadre institutionnel profondément renouvelé, le Sénat pourrait, propose le groupe CRC, devenir vraiment la chambre des territoires, c'est-à-dire des élus et des populations, dotée d'une initiative législative réellement ouverte au peuple. Aujourd'hui, en dépit de son caractère de « verrou » institutionnel et de gardien de l'ordre établi, il assure une certaine qualité du travail législatif, et du fait du poids de la proportionnelle dans l'élection sénatoriale, il permet un débat pluraliste et un respect des différentes sensibilités, ce qui n'est pas toujours le cas, paradoxalement, à l'Assemblée nationale, la chambre pourtant élue au suffrage direct. Quoi qu'il en soit, a conclu Eliane Assassi, « il y a urgence à révolutionner nos institutions, à sortir d'une sclérose qui peut, à terme, nuire à l'image même de la démocratie et détourner le peuple de celle-ci ».

Repenser la santé au travail

Face à la crise économique, à la détérioration des situations de travail, à la montée des pathologies d'origine professionnelle et des tensions sociales liées au chômage, n'est-il pas temps de reconsidérer la question de la santé au travail ? Cette interrogation servira de fil conducteur au colloque organisé le 29 janvier prochain au Sénat par l'association « Travail, Santé, Société, Territoire », sous le marrainage d'Annie David. « En tant que parlementaires, nous devons parfois savoir sortir de l'immédiateté de l'action et prendre le temps de la réflexion, afin de mieux mesurer les évolutions de la société, indique la sénatrice de l'Isère. Il s'agit de se défaire des représentations traditionnelles, sur lesquelles j'ai toujours été mobilisée : pénibilité, prévention des risques, conditions de travail, etc. Ces questions existent toujours bien entendu, mais elles évoluent, et de nouveaux maux liés au travail apparaissent. Il convient donc d'adapter notre grille de lecture et nos moyens d'action. C'est pour

cela que j'ai souhaité m'engager moi-même au sein de cette association. L'idée que nous défendons, et qui sera débattue lors du colloque, est de sortir en partie de la logique de prévention habituelle des risques pour créer les conditions d'un "mieux-être" au travail, ce qui est de fait une autre forme de prévention. Il s'agit également d'extirper la question de la souffrance au travail de la sphère de l'entreprise : elle nous concerne toutes et tous, et particulièrement en tant qu'élue : elle a un coût économique, mais aussi politique et social. » Ce colloque s'adresse à tous ceux que la santé au travail préoccupe, salariés, responsables du personnel, professionnels de la santé, responsables syndicaux et représentants du personnel, élus, chercheurs. Il est organisé autour de trois thèmes : santé, travail et performance : quels liens ? ; le management et les modèles économiques interpellés par la santé mentale au travail ; la santé au travail et les territoires : une question politique.



Impressions d'élus

L'État doit recapitaliser Areva

En tant que sénateur communiste, et plus encore en tant qu'ancien ouvrier des usines Chausson, je suis particulièrement attaché à la défense et au développement de l'industrie en France. L'État brade son patrimoine industriel en gérant sur les critères de rentabilité les entreprises dont il est actionnaire. L'exemple d'Areva, fleuron industriel français, pionnier de la filière nucléaire, est significatif. Suite à une crise résultant d'une gestion qu'il est légitime de questionner, toute la refonte de la branche Areva-NP est réorganisée au profit d'une fusion avec EDF qui aura déjà en charge pour 55 milliards le grand carénage des centrales existantes. Cette fusion remet en cause le modèle intégré qui fait la réussite d'Areva. À cela s'ajoute l'ouverture à des capitaux étrangers, chinois en l'occurrence, à hauteur de 1/3. La COP21, qui vient de s'achever, a mis l'accent sur le défi du réchauffement climatique qui ne pourra pas être relevé sans le nucléaire, lequel permet la production d'électricité sans émission de gaz à effet de serre. Comme le rappelait le président de la Bolivie Evo Morales, le système capitaliste dégrade le travail, détruit la condition humaine et mène la planète à la catastrophe. C'est ce même capitalisme forcené et démesuré qui pousse à la mise en place d'un plan d'économies d'un milliard d'euros. De toute évidence, ces économies seront réalisées sur le dos des salariés : avec suppressions d'emplois et accroissement des charges de travail. Dans ces conditions, des inquiétudes sur la sécurité naissent. Les salariés doivent-ils payer le prix de mauvaises décisions de la direction ? La recapitalisation d'Areva doit être faite par l'État, actionnaire principal. Je soutiens une refonte de la filière nucléaire avec une meilleure gestion publique et en réponse aux besoins industriels, sociaux et environnementaux.

Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Oise.



LE SÉNAT REJETTE LE DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS FERROVIAIRES RÉGIONAUX

Au moment même où la COP21 s'achevait, le Sénat a envoyé un bien mauvais signal en matière d'écologie, de transports propres et de défense des services publics. Une très large majorité, LR, socialiste, centriste, a rejeté, le 10 décembre, la proposition de loi du groupe CRC, déposée à l'initiative d'Évelyne Didier et « permettant de maintenir et de développer sur l'ensemble du territoire national une offre de transport ferroviaire régional de qualité ». Celle-ci prévoit une baisse de la TVA sur les transports publics afin de faciliter leur usage ; l'octroi aux régions de nouvelles ressources pour le financement de ces transports régionaux, en instaurant un versement transport régional acquitté par les entreprises, alors que la baisse des dotations de l'État met en péril la qualité de ce service ; et l'annulation des dispositions de la loi Macron qui libéralisent les transports par autocar, mesure qui crée une concurrence frontale entre la route et le rail conduisant à terme au remplacement des trains par des bus, en contradiction totale avec les objectifs de report modal et de transition écologique. Des propositions qui ont cependant suscité un débat de fond, à tel point que l'article 3 du texte permettant la baisse de la TVA à un taux de 5,5 % a été adopté ainsi que l'article 4, qui constituait le gage de cette proposition en opérant une diminution du CICE. Ce qui n'a pas empêché, au bout du compte, un rejet sénatorial... Arguments invoqués par les opposants ? La sacro-sainte libre concurrence et la nécessité de ne pas alourdir les taxes sur les entreprises. « Le ferroviaire ne se justifie pas partout », a expliqué quant à lui le ministre André Vallini. Contrairement à la route, si l'on comprend bien.

INSTANTANÉES

Dans cette page



Jean-Pierre Bosino

ANNIE DAVID s'est adressée à Michel Sapin, le ministre des Finances, afin d'attirer son attention, une nouvelle fois, sur les conséquences des restructurations engagées par la Direction Générale des Finances Publiques de l'Isère, lesquelles entraînent des fermetures et des déplacements de trésoreries, ainsi qu'une réduction du nombre d'agents sur le territoire du Grésivaudan : « Je suis alertée aujourd'hui par le syndicat CGT des Finances publiques de l'Isère sur les prochaines fermetures de trésoreries prévues au 1^{er} janvier 2016, qui ne feront qu'aggraver les difficultés rencontrées par les usagers et les agents. Aussi, je sollicite votre intervention pour suspendre le projet en cours et examiner les propositions que sont en mesure de faire les élus du territoire et les personnels pour maintenir sur notre territoire un service public de proximité de qualité, et en particulier examiner le maintien de la trésorerie de Goncelin. »

ÉRIC BOCQUET a interpellé la secrétaire d'État Ségolène Neuville à propos de la situation des 6000 personnes handicapées contraintes de s'expatrier en Belgique faute de structures d'accueil en nombre suffisant dans notre pays, des personnes qui sont par ailleurs l'objet d'opérations cyniques de démarchage commercial menées par ces établissements belges afin d'améliorer leur rentabilité... « Le gouvernement s'est engagé à prendre des mesures visant à fixer des règles sur ce démarchage et la commission des Affaires sociales du Sénat a mis en place un groupe de travail sur le suivi de ce dossier, note le sénateur du Nord. Notre groupe CRC s'y impliquera pour relayer les revendications légitimes des associations des familles des personnes handicapées. Mais le gouvernement doit surtout reprendre le projet de création de places en ESAT, les Établissements de services et d'aide par le travail, et accorder aux départements et à la sécurité sociale les moyens financiers d'apporter une réponse adaptée aux plus de 47 000 personnes toujours sans solution à la date d'aujourd'hui, dont plus de 11 000 en région Nord-Pas-de-Calais. »

LAURENCE COHEN a écrit à Laurent Fabius pour dénoncer le refus d'Israël de laisser venir en France, début décembre, Fadwa Khader, dirigeante du Parti du Peuple Palestinien. « L'armée israélienne lui a interdit, sans aucune justification, indique la sénatrice du Val-de-Marne, de sortir des territoires palestiniens occupés, empêchant la possibilité pour elle d'effectuer un séjour prévu dans notre pays. Pourtant, Mme Fadwa Kadher était bien munie d'un visa de séjour accordé par le consulat de France à Jérusalem, d'une invitation officielle du conseil général du Val-de-Marne pour participer à une réunion publique sur les droits des femmes ainsi que d'une invitation officielle du groupe Communiste Républicain et Citoyen du Sénat qu'elle devait rencontrer en compagnie de plusieurs acteurs de la société civile française. Au regard des règles en vigueur en matière de droit international, Israël a donc bafoué le droit de la France à accorder un visa d'entrée sur son territoire à une ressortissante d'un pays étranger. »